

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

1. Administration de la municipalité

[1.1 Ouverture de l'assemblée](#)

[1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour](#)

- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre et des séances extraordinaires du 17 décembre 2012
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de janvier 2013
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Adhésion 2013 : Fédération Québécoise des Municipalités
- 1.7 Adhésion 2013 : Union des Municipalités du Québec
- 1.8 Renouvellement adhésion 2013 ADMQ et COMAQ
- 1.9 Mandat aménagement sous-sol de l'Hôtel de ville

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de décembre

3. Sécurité publique

- 3.1 Adoption modification de l'échéancier des plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac
- 3.2 Cotisation annuelle Croix-Rouge canadienne 2013

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Premier versement honoraire professionnel préparation chapitre II
- 4.2 Adoption règlement # 2013-509 pour permettre la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux
- 4.3 Dépôt programmation de travaux modifiée pour la subvention du programme TECQ 2010-2013
- 4.4 Renouvellement adhésion 2013 à l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) 2013

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt rapport 2012 des émissions de permis municipaux
- 5.2 Renouvellement adhésion 2013 à l'Association québécoise d'urbanisme (AQU)
- 5.3 Renouvellement adhésion 2013 COMBEQ
- 5.4 Demande de dérogation mineure – 350, chemin lac-Simon

6. Loisirs et culture

- 6.1 Contribution annuelle 2013 Réseau Biblio CRSBP
- 6.2 Adhésion 2013 Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- 6.3 Cotisation annuelle 2013 : Réseau les Arts et la Ville
- 6.4 Aide financière Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables année 2013
- 6.5 Aide financière 2013 Maison des jeunes La Ruelle

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
Aucun point
- 7.2 Varia
- 7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.4 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 14^e jour du mois de janvier deux mille treize (14 janvier 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Aline Ménard, conseillère,

Messieurs Ghislain Trépanier et Réjean Gauthier, conseillers sont absents.

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-01-001

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre et des séances extraordinaires du 17 décembre 2012

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2012 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2012 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de janvier 2013

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de janvier 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2012 et devant être présentée au conseil;

2013-01-003 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 41
Fin : 19 h 42

1.6 Adhésion 2013 : Fédération Québécoise des Municipalités

2013-01-004 Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil de la paroisse de Lac-aux-Sables renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Adhésion 2013 : Union des Municipalités du Québec

2013-01-005 Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil de la paroisse de Lac-aux-Sables renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2013, dans le cadre du Volet A seulement, pour un montant de 763,74 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Renouvellement adhésion 2013 ADMQ et COMAQ

2013-01-006 Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil autorise le renouvellement des adhésions :

- de la directrice générale et de la directrice-générale adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2013;

- de la directrice-générale à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Mandat aménagement sous-sol de l'Hôtel de ville

2013-01-007

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil municipal autorise :

- les travaux de réaménagement du sous-sol du bureau municipal tel que présentés par le contremaître des travaux publics.

- le paiement des travaux selon le budget attribué au programme triennal d'immobilisations adopté le 17 décembre 2012 dans le volet Administration / Réaménagement de l'Hôtel de ville;

- le contremaître des travaux publics à procéder aux demandes de propositions pour la main d'œuvre nécessaire aux travaux;

- la directrice-générale à octroyer les contrats selon la plus basse proposition conforme par catégorie qui respecte l'horaire des travaux demandés;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de décembre

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Lise Méthot et par madame Aline Ménard;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer;

2013-01-008

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 décembre 2012, au montant de 30 965,83\$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 65 647,27\$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 décembre 2012.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption modification de l'échéancier des plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que selon le rapport annuel d'activités pour 2011 de la MRC de Mékinac relativement au suivi des plans de mise en œuvre des municipalités et régies inclus dans son Schéma de couverture des risques en sécurité incendie, certains engagements n'ont pu être réalisés à l'intérieur du délai prescrit aux plans de mise en œuvre de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir bénéficier de l'immunité prévue au 2^{ième} alinéa de l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4), la municipalité de Lac-aux-Sables doit modifier les échéanciers prévus à son plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 30.1 de la Loi sur la Sécurité incendie (chapitre S-3.4) et demander au ministre d'autoriser la modification de son schéma afin de reporter certaines des échéances qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT que pour présenter la demande, les municipalités doivent d'abord adopter par résolution les modifications proposées;

2013-01-009

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables adopte les modifications de son plan de mise en œuvre proposées au document préparé par la MRC de Mékinac en collaboration avec le ministère de la Sécurité Publique et intitulé « Modification des échéanciers – MRC de Mékinac » du 1^{er} décembre 2012 ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Cotisation annuelle Croix-Rouge canadienne

2013-01-010

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité verse la cotisation annuelle 2013 au montant de 197,70\$ à la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Premier versement honoraire professionnel préparation chapitre II

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées par étangs aérés;

CONSIDÉRANT la résolution # 2011-12-356 accordant la réalisation du chapitre II du cahier des charges environnementales à Pluritec;

CONSIDÉRANT le dépôt de la version préliminaire du nouveau chapitre II;

2013-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil autorise le paiement d'un premier versement à la Firme Pluritec au montant de 8 692,11 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Adoption règlement # 2013-509 pour permettre la circulation des véhicules hors-route sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou en partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Club Quad Mékinac (2011) inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur les chemins privés;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables avait adopté le règlement # 2011-506, mais qu'il y a lieu de le mettre à jour compte tenu des modifications aux différents sentiers ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 5 novembre 2012;

ATTENDU qu'une copie a été donnée aux élus municipaux au moins 48 heures à l'avance et qu'ils reconnaissent l'avoir lue ;

2013-01-012

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'adopter le règlement # 2013-509 concernant la circulation des véhicules hors route sur certaines chemins municipaux et d'en transmettre une copie au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Dépôt programmation de travaux modifiée pour la subvention du programme TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

2013-01-013

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux amendée, datée du 18 décembre 2012, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales, fixé à 28 \$

par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant, pour l'ensemble des quatre années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Renouvellement adhésion 2013 à l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM)

2013-01-014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion pour l'année 2013 de l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) au montant de 105 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt rapport 2012 des émissions de permis municipaux

2013-01-015

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accepter le dépôt du rapport daté de décembre 2012 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement relatif à l'émission des permis municipaux émis par le service d'urbanisme pour l'année 2012. Un nombre total de 369 permis ont été émis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Renouvellement adhésion 2013 à l'Association québécoise d'urbanisme (AQU)

2013-01-016

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard, et résolu que le conseil de la municipalité renouvelle l'adhésion de la municipalité à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2013 au montant de 475 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Renouveau adhésion 2013 COMBEQ

2013-01-017

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil de la municipalité renouvelle l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec de l'inspectrice en bâtiment et environnement et de l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement pour l'année 2013 au montant de 470 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Demande de dérogation mineure – 350, chemin lac-Simon

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2012-0380, concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire soumise par monsieur Jean-Claude Bégin et madame Christiane Ravary, le 23 novembre 2012, concernant la propriété du 350, chemin du lac-Simon.

Relativement aux articles 46 et 59 du règlement de zonage 90-199 pour la zone 20F, cette demande vise:

- l'abaissement de la marge de recul avant à 7,82 mètres et 8,13 mètres pour un bâtiment secondaire au lieu de 9 mètres;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation conditionnellement à ce que le terrain soit cadastré en un seul lot distinct.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,

2013-01-018

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, # 2012-0380, soumise par monsieur Jean-Claude Bégin et madame Christiane Ravary, le 23 novembre 2012, concernant la propriété du 350, chemin du lac-Simon, conditionnellement à ce que le terrain soit cadastré en un seul lot distinct aux plans officiels du cadastre. L'opération cadastrale devra être réalisée au plus tard le 1^{er} octobre

2013, et avant l'émission du permis de construction du bâtiment secondaire.

Monsieur Marius St-Amant s'enregistre contre la proposition en raison des contraintes d'accessibilité pouvant survenir à plus long terme.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Contribution annuelle 2013 Réseau Biblio CRSBP

2013-01-019

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'adhérer au Réseau Biblio du Centre-du-Québec pour l'année 2013 pour une contribution municipale de 6 234,14 \$ et des frais informatiques de 836,00 \$ avant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Adhésion 2013 Réseau québécois de Villes et Villages en santé

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre depuis 2010 du Réseau Villes et Villages en santé;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Lac-aux-Sables désire encourager et participer à la promotion de la santé et du bien être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétences et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

2013-01-020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité ;

- Renouvelle son adhésion au réseau québécois de Villes et Villages en santé;

- S'inscrive à la Fête des Voisins 2013 et forme un comité de travail pour l'organisation de l'activité;
- Tienne l'activité à la fin juin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Cotisation annuelle 2013 : Réseau les Arts et la Ville

2013-01-021

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion pour l'année 2013 au réseau les Arts et la Ville au montant de 100 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.4 Aide financière Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables année 2013

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 13 900 \$ présentée par le Comité des loisirs;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs offre une grande variété d'activités à la population et qu'il organise les loisirs pour l'ensemble du territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT les coupures budgétaires effectuées dans plusieurs postes budgétaires de la municipalité pour l'exercice 2013;

2013-01-022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que la municipalité accorde une aide financière de 13 000 \$ pour l'année 2013 au Comité des loisirs de Lac-aux-Sables inc. Cette aide sera versée en quatre versements égaux. Le conseil devra recevoir les états financiers de l'année précédente de l'organisme, ainsi que le rapport préliminaire des activités réalisées avant le dernier versement de l'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Aide financière 2013 Maison des jeunes La Ruelle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Maison des jeunes pour l'année 2013;

2013-01-023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité accorde une aide financière de 3 500 \$ à la Maison des jeunes la Ruelle. Cette aide sera versée en deux versements égaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

aucun point

7.2 Varia

aucun point

7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 02

Fin : 20 h 13

7.4 Levée de l'assemblée

2013-01-024

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la séance soit levée à 20 h 14.

M. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013**

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de février 2013
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Adoption du règlement # 2013-510 : Règlement fixant l'imposition des taxes, tarifications et compensations de l'année 2013
- 1.7 Mandat aménagement bureaux Hôtel de ville
- 1.8 Demande pacte rural : resurfaçage terrain de tennis

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de janvier 2013
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Budget formations 2013

3. Sécurité publique

- 3.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant une entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Acceptation décompte # 7 projet d'assainissement des eaux usées par bassins aérés
- 4.2 Signature procès-verbal de bornage portion de la rue Sainte-Marie
- 4.3 Acceptation des travaux – programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
- 4.4 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande d'exclusion de la zone agricole - Dossier 403937
- 5.2 Demande de dérogation mineure – 6, rue Pronovost
- 5.3 Acceptation orientation préliminaire de la CPTAQ – article 59 dossier 372957

6. Loisirs et culture

- 6.1 Paiement frais de glace Aréna Ville de Saint-Tite, 2^e versement
- 6.2 Modification amendes prêts de livres : bibliothèque Rita-Brouillette
- 6.3 Allocation bibliothèque Rita-Brouillette

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Aide financière Fête Estivale
 - 7.2 Prêt de locaux
 - 7.3 Varia
 - 7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée
 - 7.4 Levée de l'assemblée
-

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 4^e jour du mois de février deux mille treize (4 février 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Monsieur Ghislain Trépanier est absent.

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame

Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-02-025

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 4 février 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l' avoir reçu et lu;

2013-02-026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de février 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-02-027

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de février 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 19 h 40
Fin : 19 h 44

1.6 Adoption du règlement # 2013-510 : Règlement fixant l'imposition des taxes, tarifications et compensations de l'année 2013

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 988 à 1000 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, imposer et prélever des taxes, dans les limites fixées par le code, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil a adopté son budget pour l'exercice 2013 lors de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2012;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles pour lecture par les personnes présentent à la séance;

2013-02-028

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy que le conseil municipal adopte le règlement 2013-510 fixant l'imposition des taxes, tarifications et compensations de l'année 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Mandat aménagement bureaux Hôtel de ville

CONSIDÉRANT que le contremaître des travaux publics a procédé aux demandes de propositions pour la main d'œuvre nécessaire aux travaux;

CONSIDÉRANT les offres reçues suite à la demande de proposition tel que demandé par le conseil municipal dans la résolution # 2013-01-007;

CONSIDÉRANT que tous les matériaux sont fournis par la municipalité;

CONSIDÉRANT que les sous-traitants associés au projet sont sous la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont été invités à déposer une offre de services à taux horaire et que trois propositions ont été reçues.

2013-02-029

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil entérine le mandat d'aménagement des bureaux de l'hôtel de ville soit :

- de mandater le plus bas soumissionnaire qui offre la disponibilité la plus rapprochée pour l'exécution des travaux demandés soit : *Construction Guy Germain inc.* pour effectuer les travaux d'aménagement des bureaux administratifs.
- que la municipalité retient les services de l'entrepreneur selon le taux horaire mentionné dans l'offre de services daté du 15 janvier 2013 pour deux hommes : soit 60 \$ de l'heure par menuisier plus les taxes applicables.
- que l'exécution des travaux soit effectuée par *Construction Guy Germain Inc.* et que la municipalité reste le maître d'œuvre durant l'exécution des travaux, se réservant, notamment, le choix des matériaux.
- que la municipalité ne garantit pas de minimum d'heures pour l'exécution de ces travaux et que les plans associés au projet pourront être modifiés selon l'évolution de ceux-ci.

- que le paiement des travaux s'effectuera selon les décomptes présentés par l'entrepreneur et vérifiés par le contremaître des travaux publics et seront payés à même le budget attribué au programme triennal d'immobilisations adopté le 17 décembre 2012 dans le volet Administration / Réaménagement de l'Hôtel de ville.
- que l'entrepreneur doit s'engager à débiter les travaux dans la semaine du 28 janvier 2013 et à fournir la main d'œuvre de façon continue jusqu'à la fin des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Demande pacte rural : resurfaçage terrain de tennis

CONSIDÉRANT que le revêtement du terrain de tennis de Lac-aux-Sables date de deux décennies et qu'il doit subir une réfection;

2013-02-030

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide du Pacte rural pour le resurfaçage du terrain de tennis. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à déposer et signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Daniel Roy et par monsieur Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer;

2013-02-031

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 janvier 2013, au montant de 57 946,58 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 107 703,97 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2013-02-032

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Sécurité publique

Description	Montant	Budget
Matériel premiers répondants (subvention de l'agence de la santé et des services sociaux)	3 500 \$	Matériel premiers répondants (subvention)

2. Bibliothèque

Description	Montant	Budget
Renouvellement collection de livres	3 000 \$	Subvention pacte rural

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Budget formation 2013

2013-02-033

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'autoriser la directrice-générale à affecter au courant de l'exercice les budgets prévus aux postes de formation et de gestion du personnel selon les besoins spécifiques de l'organisation tout en respectant les limites approuvées lors de l'adoption du budget 2013 dans les postes de gestion du personnel suivants soient :

Législation (élus), Administration, Greffe, Incendie, Premiers-répondants, Mesures d'urgence, Voirie, Aqueduc, Égout, Santé et bien-être, Urbanisme Aménagement, Loisirs et Culture.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant une entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie

2013-02-034

Madame Lise Méthot donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors d'une séance ultérieure, le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement visant une entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Acceptation décompte # 7 projet d'assainissement des eaux usées par bassins aérés

CONSIDÉRANT la demande de paiement n°7 de l'entrepreneur Construction pavage Boisvert Inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 1^{er} septembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Pluritec;

2013-02-035

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n°7 de l'entrepreneur Construction pavage Boisvert inc. pour les travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées par bassins aérés et de verser un montant de 13 166,37 \$, incluant toutes les taxes et ce, après l'application de la retenue à 5 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Signature procès-verbal de bornage portion de la rue Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la résolution 2012-04-110 pour le piquetage et la description de l'emprise d'une portion de la rue Sainte-Marie par Brodeur, L'Heureux, Durocher, arpenteurs-géomètres;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur-géomètre a fait constaté lesdites opérations d'abornement par les propriétaires mis-en-causes, soit la Municipalité de Lac-aux-Sables, Camping Lac-aux-Sables 2002 Inc. et Domaine Familial Grosleau Inc;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rendre irrévocable et finale la limite nord-est de la portion de la rue Sainte-Marie entre le quai municipal et le pont de la rivière Propre à la décharge du lac aux Sables;

2013-02-036

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Confirme à Brodeur, l'Heureux, Durocher, arpenteur géomètre de procéder à l'établissement du procès-verbal de bornage d'une portion de la rue Sainte-Marie sur une longueur approximative de 290 mètres, afin de rendre irrévocable et finale la limite nord-est de la portion de la rue Sainte-Marie entre le quai municipal et le pont de la rivière Propre à la décharge du lac aux Sables;

- déclare renoncer à l'envoi de la mise en demeure exigée par le code de procédure civile de même qu'aux autres procédures de bornage, telle l'enquête;
- se déclare satisfaite et accepte lesdites lignes, selon le plan projet du dossier K-11050 de Brodeur, L'Heureux, Durocher, arpenteurs-géomètres (joint à la présente résolution), comme étant les lignes de division permanentes et irrévocables;
- autorise le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à ce procès-verbal de bornage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Acceptation des travaux – programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

2013-02-037

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu :

- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Huron la portion municipalisée du chemin de la Batiscan, du chemin du Lac-du-Missionnaire et du chemin Tawachiche;
- pour un montant subventionné de 11 000 \$;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux règles de la subvention et que les dépenses ont été effectuées sur des routes dont la gestion incombe à la municipalité.
- De transmettre le rapport V-321 au ministère des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de la fourrière nommée;

CONSIDÉRANT que la fourrière pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police desservant la municipalité, et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux demandes d'entreprises pour cette désignation dont une provenant de l'extérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité privilégie l'utilisation des ressources locales;

2012-02-038

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu :

- **que** le conseil municipal désigne PH auto enr. à opérer une fourrière d'autos au 700, rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables, G0X 1M0 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables;
- **que** PH auto enr. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- **que** les installations de PH auto enr. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

- **que** la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande d'exclusion de la zone agricole - Dossier 403937

ATTENDU QUE la réponse de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) indiquant que la demande du Resto-Bar Le Brinadon au dossier 403937 est irrecevable car la demande doit être traitée comme une demande d'exclusion de la zone agricole plutôt qu'une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE qu'une demande d'exclusion de la zone agricole doit être déposée par la municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 2012-12-364 appuyant le projet déposé par le Resto-Bar Le Brinadon pour le lot 30-p, rang 2 Price, paroisse de St-Rémi appartenant à madame Liette Genest;

ATTENDU QUE la demande du Resto-Bar Le Brinadon du 24 janvier 2012 confirmant qu'il désire toujours réaliser son projet pour les besoins de son commerce et qu'il demande à la municipalité de faire les démarches d'exclusion auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande n'est pas cultivé et n'est constitué que d'arbres de différentes espèces autres que des érables (friches);

ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire;

ATTENDU QUE le projet concerne la construction d'un bâtiment agricole lié à une entreprise;

ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins;

ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté;

ATTENDU QUE la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;

ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

2013-02-039

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu à l'unanimité que ce conseil

- approuve et appuie la demande d'exclusion déposée par la municipalité pour le lot 30-p, rang 2 Price, paroisse de St-Rémi auprès de la CPTAQ;
- autorise le paiement de 272 \$ pour la demande;
- confirme que la directrice-générale, ou son adjointe, est autorisée à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité;
- que les frais relatifs à une description technique si l'exclusion est accordée par la CPTAQ soient à la charge du Resto-bar le Brinadon.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure – 6, rue Pronovost

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2012-0346 modifiée, concernant

l'implantation d'un bâtiment principal soumise par monsieur Gaétan L. Auger, le 9 janvier 2013, concernant la propriété du 6, Pronovost.

Relativement à l'article 46 du règlement de zonage 90-199 pour la zone 41V, cette demande vise:

- l'abaissement de la marge de recul arrière à 5,33 mètres (17'6'') et 6,10 mètres (20') au lieu de 9 mètres (30');
- l'abaissement de la marge latérale minimale à 2,89 mètres (9'6'') au lieu de 3 mètres;
- l'abaissement de la somme minimale des marges de recul latérales à 7,97 mètres (26'2'') au lieu de 9 mètres (30').

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation, en particulier pour le fait qu'il n'y a pas suffisamment de changement par rapport à la première demande, mais surtout pas assez d'empêchement physique ou réel de ne pas respecter la réglementation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. M. Auger, le propriétaire est présent et mentionne qu'il a fait sa demande dans le but de préserver, selon lui, l'aspect esthétique et de type camping du secteur, plutôt que les critères de quartier résidentiel. Les changements demandés pour sa propriété entraîneront selon lui, une disparité des aménagements.

Après délibération du conseil,

2013-02-040

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu de refuser la demande de dérogation mineure, # 2012-0346 modifiée, concernant l'implantation d'un bâtiment principal soumise par monsieur Gaétan L. Auger, le 9 janvier 2013, concernant la propriété du 6, rue Pronovost.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Acceptation orientation préliminaire de la CPTAQ – article 59 dossier 372957

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-09-171 de la MRC Mékinac, adoptée le 21 septembre 2011, afin de soumettre une

demande pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (la Loi), soit pour une demande à portée collective.

CONSIDÉRANT que la demande porte sur les 2 volets de l'article 59 de la Loi précédemment citée:

CONSIDÉRANT les deux rencontres, tenues au bureau de la MRC les 17 janvier et 16 février 2012, qui réunissaient les représentants de la MRC, des Municipalités dont 2 de la municipalité de Lac-aux-Sables, de la Fédération de l'UPA de la Mauricie et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ont permis aux instances de conclure une entente au présent dossier.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec rendra une décision conforme à cette orientation préliminaire à la réception d'une résolution d'acceptation de la part de l'UPA, de la MRC et des Municipalités concernées.

2013-02-041

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil de la municipalité accepte l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec datée du 25 janvier 2013 au dossier 372957 pour le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Paiement frais de glace Aréna Ville de Saint-Tite, 2^e versement

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale pour l'utilisation de l'aréna de la ville de Saint-Tite;

2013-02-042

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil

autorise le paiement du 2^e versement pour les frais de glace de l'aréna à la Ville de St-Tite au montant de 2 535 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Modification amende prêts de livres : bibliothèque Rita-Brouillette

CONSIDÉRANT que toutes modifications pour le montant des amendes relatives aux prêts de livres à la Bibliothèque Rita-Brouillette doivent être autorisées par le conseil;

2013-02-043

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte la modification de l'amende relative au retard dans les retours de prêts de livres à 0.05\$/jour/livre et conserve le délai de grâce de 6 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.3 Allocation Bibliothèque Rita-Brouillette

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2013;

2013-02-044

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil autorise le versement de l'allocation au montant de 1 200 \$ pour la Bibliothèque Rita-Brouillette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Aide financière Fête Estivale

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fête Estivale;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'édition 2013 se tiendra les 16, 17 et 18 août 2013;

CONSIDÉRANT le budget 2013 adopté le 17 décembre 2012;

2013-02-045

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que l'aide de la municipalité pour l'édition 2013 de la Fête Estivale soit la suivante :

- octroyer une aide financière en argent de 1 500 \$;
- fournir les toilettes mobiles pour l'événement;
- assumer la moitié de l'assurance responsabilité de l'événement, soit une portion municipale estimée à 650 \$.
- autoriser à titre de commandite pour la tenue des activités, l'utilisation du parc de la Pointe du Vieux Moulin, du parc Louis-Philippe-Fugère, du quai municipal et du chalet le Refuge;
- autoriser le comité de la Fête Estivale à effectuer les demandes de permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur ces sites pour la durée des activités soit les 16, 17 et 18 août 2013;
- autoriser la fermeture (par la municipalité) de l'accès au parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin à compter de 17 heures les 16, 17 et 18 août 2013;
- autoriser la tenue d'un feu d'artifice, le 17 août 2013 ou en cas de pluie, le 18 août 2013, à partir du site menant au 300, rue de la Falaise, sous réserve de l'émission du permis de brûlage;
- autoriser l'utilisation du bloc sanitaire du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin pour les festivités de la Fête Estivale 2013. La municipalité verra également à l'entretien des installations sanitaires les 17 et 18 août 2013 en matinée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Prêt de locaux

CONSIDÉRANT les demandes de prêt de la salle municipale de Lac-aux-Sables reçues de la Fabrique St-Rémi du Lac-aux-Sables et de l'association des personnes aidantes de la Vallée de la Batiscan;

CONSIDÉRANT le règlement # 2008-481 fixant les conditions de location des salles communautaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les activités présentées seront gratuites;

CONSIDÉRANT que les activités sont présentées par des organismes à but non lucratif œuvrant au sein de la municipalité;

2013-02-046

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte de prêter la salle municipale gratuitement selon les dates suivantes :

- Association des personnes Aidantes de la Vallée de la Batiscan une journée à confirmer au printemps selon les disponibilités de la salle.

- Fabrique St-Rémi de Lac-aux-Sables, pratiques et présentation d'une pièce de théâtre :

les 14, 21, 28 février, 14, 21 et 28 mars, 4, 11 et 18 avril (de 18h15 à 19h15)

le 21 avril de 13 h à 16 h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Varia

Aucun point

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20h10

Fin : *aucune question*

7.5 Levée de l'assemblée

2013-02-047

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la séance soit levée à 20 h 11.

N. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013**

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Adoption règlement # 2013-511 entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie
- 1.7 Embauche inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
- 1.8 Fin de mandat conseiller siège # 4 suite à l'application de l'article 317 de la LERM

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de février 2013

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement –chemin du lac-Brûlé et rue Pronovost
- 4.2 Réservoir - 191 chemin Saint-Charles
- 4.3 Affectation réserve financière entente intermunicipale relative à la cueillette et au transport des matières résiduelles
- 4.4 Mai, mois de l'Arbre, nomination du responsable
- 4.5 Visite d'étudiants système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées
- 4.6 Demande au MTQ d'étudier la possibilité d'interdire l'utilisation du frein moteur route 153

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de subvention pacte rural pour étude et plan d'aménagement rue Sainte-Marie
- 5.2 Nomination président du CCU

6. Loisirs et culture

- 6.1 Modification lieu pour le feu d'artifice de la Fête Estivale 2013
- 6.2 Activité club de voile parc de la Pointe du Vieux Moulin
- 6.3 Demande Rallye Lac-aux-Sables

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Club de patinage artistique les Cabrioles
- 7.2 Autorisation campagne de l'œillet 2013
- 7.3 Varia
- 7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.5 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 4^e jour du mois de mars deux mille treize (4 mars 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire

Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller

Monsieur Ghislain Trépanier et madame Aline Ménard sont absents.

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-03-048

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 4 mars 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-03-049

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mars 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de février 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-03-050

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mars 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 40

Fin : 19 h 44

1.6 Adoption règlement # 2013-511 entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie

ATTENDU QUE les parties prenant part à l'entente sont les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et de Sainte-Thècle;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 à 578 et 622 à 624 du Code municipal pour conclure une entente relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie permettant notamment l'embauche d'une ressource en commun;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux élus municipaux au moins 48 heures à l'avance et qu'ils reconnaissent l'avoir lue;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire de la municipalité de Lac-aux-Sables du 4 février 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles pour lecture par les personnes présentes à la séance;

2013-03-051

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- adopte le règlement # 2013-511 établissant une entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle.

- autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Embauche inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que la période estivale apporte un surcroît de travail au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que madame Lyne Morneau possède l'expérience requise en tant qu'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement à la municipalité de Lac-aux-Sables et qu'elle occupe ce poste saisonnier depuis le printemps 2009;

CONSIDÉRANT l'application et le suivi de la réglementation sur la revégétalisation des berges et la mise aux normes des installations septiques;

2013-03-052

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'autoriser l'embauche de madame Lyne Morneau pour la période débutant le 23

avril 2013 jusqu'au 15 novembre 2013 à raison de 35 heures par semaine, pour effectuer les tâches d'inspectrice-adjointe en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Lac-aux-Sables. L'horaire de travail peut être variable et inclure les samedis. Les conditions de travail spécifiques à ce poste sont intégrées à une lettre d'entente à signer avec le syndicat canadien de la fonction publique section locale 3872.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Fin de mandat conseiller siège # 4 suite à l'application de l'article 317 de la LERM

CONSIDÉRANT que monsieur Ghislain Trépanier est absent des séances du conseil municipal depuis plus de 90 jours;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT que cette situation se présente pour une 2^e année consécutive;

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale de novembre 2013;

2013-03-053

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil n'octroie pas de période supplémentaire de 30 jours à monsieur Ghislain Trépanier, tel que possible selon le deuxième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et informe la Commission municipale de la situation tel que prévu à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Réjean Gauthier et par madame Lise Méthot;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer;

2013-03-054

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 28 février 2013, au montant de 18 918,36 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 203 566,10 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 28 février 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement –chemin du lac-Brûlé et rue Pronovost

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour la rue Pronovost est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour le chemin du lac-Brûlé est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2013-03-055

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu :

- d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement, la somme de 118,00 \$ pour la saison 2012-2013 pour la rue Pronovost (0,2 km), représentée par monsieur Yvon Bourassa et monsieur Pierre Gaudreau.

- d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement, la somme de 590,00 \$ pour la saison 2012-2013 pour le chemin du Lac-Brûlé en bordure de la décharge (1 km), représenté par messieurs Marc Darveau et Jean-Maurice Beaupré.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Réservoir - 191 chemin Saint-Charles

CONSIDÉRANT la demande du mandataire pour la propriété du 191, chemin Saint-Charles à l'effet d'établir une servitude pour un ancien réservoir souterrain qui appartiendrait à la municipalité;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier faite par le conseil suite à la présentation écrite du 4 février 2013;

CONSIDÉRANT les frais notariaux d'une telle servitude;

2013-03-056

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil informe le propriétaire qu'il procèdera à l'enlèvement de l'ancien réservoir au lieu de procéder à la signature d'une servitude. Il est de plus résolu d'autoriser le contremaître des travaux publics à procéder au cours de l'année 2013 à l'enlèvement de l'ancien réservoir, tel que localisé selon le certificat de localisation de l'immeuble du 191, chemin Saint-Charles.

Les coûts des travaux et de remise en état du terrain seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Affectation réserve financière entente intermunicipale relative à la cueillette et au transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la cueillette et au transport des matières résiduelles entre les municipalités de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire de cette fonction pour l'année 2012;

2013-03-057

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'affectation d'une somme de 20 000 \$ à la réserve financière de l'entente relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles tel que stipulé à l'article 4 de cette entente pour l'année financière 2012.

Ce montant est partagé en parts égales entre les deux municipalités participantes comme suit :

Municipalité de Lac-aux-Sables	10 000 \$
Municipalité de Sainte-Thècle	10 000 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Mai, mois de l'Arbre, nomination du responsable

CONSIDÉRANT la collaboration de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice;

2013-03-058

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil municipal déclare le mois de Mai « le mois de l'arbre » et organise une distribution d'arbres gratuits, les 15 et 16 mai 2013, fournis par l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice. Le conseil nomme monsieur Marius St-Amant responsable de cette activité. La municipalité assumera les frais de transport et de déplacement pour aller chercher les plants à la pépinière de Grandes-Piles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Visite d'étudiants système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Maxime Briand, enseignant à la technique de Gestion des eaux du Collège Shawinigan pour effectuer la visite des installations d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le groupe sera accompagné de membres du personnel de la municipalité;

2013-03-059

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'autoriser la visite des installations du système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la municipalité au cours du mois de mai 2013 par le groupe d'étudiants du Collège Shawinigan;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.6 Demande au MTQ d'étudier la possibilité d'interdire l'utilisation du frein moteur route 153

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup de transport lourd sur la route 153;

CONSIDÉRANT que cette route traverse les deux périmètres urbains du territoire;

2013-03-060

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'étudier la possibilité d'interdire l'utilisation du frein moteur dans la zone de 50 km/h et/ou de sensibiliser les utilisateurs par une signalisation adéquate sur la route 153, en particulier près des intersections des périmètres urbains des secteurs Lac-aux-Sables et d'Hervey-Jonction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de subvention pacte rural pour étude et plan d'aménagement rue Sainte-Marie

CONSIDÉRANT que la plage du Lac-aux-Sables est un joyau régional;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de ce secteur apporte des impacts
Récrotouristiques, sociaux et économiques pour notre municipalité
et la région;

CONSIDÉRANT que l'amélioration des installations de ce secteur
ainsi que l'utilisation du visuel serait grandement apprécié des
utilisateurs qui sont en nombre grandissant;

CONSIDÉRANT qu'il est important de préserver cette plage en la
dotant d'infrastructures respectant le développement durable et
l'environnement;

2013-03-061

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant,
appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité de
Lac-aux-Sables autorise le dépôt d'une demande d'aide financière
dans le cadre du programme d'aide financière du Pacte rural pour
effectuer une étude et un plan d'aménagement paysager de la rue
Sainte-Marie dans la portion fermée durant la période estivale.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-
trésorière à déposer et signer pour et au nom de la municipalité les
documents nécessaires à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Nomination président du CCU

CONSIDÉRANT que le président du comité consultatif d'urbanisme est nommé par le conseil annuellement sur recommandation des membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande la nomination du président actuel monsieur Normand Lapointe;

2013-03-062

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil nomme monsieur Normand Lapointe président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2013 et ce, jusqu'à la nouvelle nomination par le comité en début d'année en 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Modification lieu pour le feu d'artifice de la Fête Estivale 2013

CONSIDÉRANT la résolution # 2013-02-045;

CONSIDÉRANT que la Fête Estivale désire modifier le lieu pour le départ du feu d'artifice pour l'édition 2013;

2013-03-063

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise la tenue d'un feu d'artifice, le 17 août 2013 ou en cas de pluie, le 18 août 2013, à partir du site situé sur le plateau en haut de la côte au bout de la rue de la Montagne (parties du lot 22 et 23 rang 2 Sud-Ouest, canton paroisse de Notre-Dame des Anges). L'organisme devra obtenir une preuve d'assurance pour le dit feu ainsi que l'autorisation du propriétaire des lots.

L'autorisation est donnée sous réserve de l'émission du permis de brûlage et la surveillance lors de cette journée par le service de sécurité incendie de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Activité club de voile parc de la Pointe du Vieux Moulin

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Léo Lorensen afin de pouvoir dispenser des cours de voile à la Pointe du Vieux Moulin au cours de la saison estivale 2013;

2013-03-064

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil autorise la tenue des activités du club de voile, sur le terrain de la Pointe du Vieux Moulin selon les conditions suivantes :

- L'activité doit être sous la juridiction d'un organisme légalement constitué et être encadré par celle-ci;
- L'organisme doit détenir une assurance-responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$;
- L'organisme doit inscrire la municipalité de Lac-aux-Sables à titre d'assuré additionnel de sa police pour l'utilisation des installations municipales, une copie de l'avenant doit être fournie à la municipalité;
- Peu importe les dommages causés aux tiers, l'organisme prend fait et cause pour la municipalité;
- Les activités doivent être dispensées de façon sécuritaire par des instructeurs formés et certifiés de la Fédération de Voile du Québec;
- Le remisage des embarcations sera déterminé ultérieurement par résolution du conseil;
- Le promoteur doit fournir les preuves écrites demandées dans cette résolution avant le début des inscriptions des cours.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.3 Demande Rallye Lac-aux-Sables

ATTENDU QUE le Rallye Lac-aux-Sables est un événement à sa 6^e présentation et que l'édition 2013 aura lieu les 9, 10 et 11 août 2013;

2013-03-065

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu d'accepter les demandes faites par les coordonnateurs du Rallye Lac-aux-Sables, soient :

- deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement, avec extincteurs à poudre et une pompe en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur, le samedi 10 août de 9h à 19h;
- deux (2) premiers répondants pour la voiture de fermeture;
- l'utilisation d'une camionnette du service des travaux publics par les premiers répondants;
- l'utilisation du terrain de la salle communautaire d'Hervey-Jonction située au 830, rue Auguste-Lagacé, pour le stationnement et la zone de ravitaillement, considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination de sol. Les équipes pourront également coucher près de l'aire de service afin de surveiller leurs équipements;
- l'utilisation exclusive de la salle municipale du centre communautaire d'Hervey-Jonction pour l'inscription des compétiteurs et le centre des opérations, à compter de 12 h le 9 août jusqu'à 12 h le 11 août;
- les coordonnateurs du rallye devront faire les démarches pour l'obtention du permis de réunion et/ou vente et consommation de boissons alcoolisées sur le site et défrayer les coûts relatifs à ces permis. De plus, les frais de location de la salle pour la journée du samedi s'appliqueront au tarif de 140 \$ pour la journée;
- d'autoriser la demande au Festival Western de Saint-Tite pour l'emprunt de trente (30) barrières de métal, 30 balises coniques TRV-7, 2 affiches avec la mention (lentement);

- d'autoriser la fermeture du Rang 3, entre le chemin du Lac Huron et la Route 153, afin d'y tenir une étape de la compétition samedi le 10 août entre 12 h 30 et 15 h 30.
- de confirmer l'intérêt de la municipalité pour l'ajout d'une édition hivernale en 2014;
- Les promoteurs doivent fournir à la municipalité une copie de leur police d'assurance couvrant les activités de l'événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Club de patinage artistique les Cabrioles

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de patinage artistique les Cabrioles;

CONSIDÉRANT que douze jeunes du territoire sablois font partie de ce club;

2013-03-066

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité participe au programme souvenir du spectacle annuel 2013 pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Autorisation campagne de l'œillet 2013

2013-03-067

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise la tenue de la campagne de l'œillet 2013 pour la sclérose en plaques sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3 Varia

Aucun point

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

20 h 01 : aucune question

7.5 Levée de l'assemblée

2013-03-068

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Roy appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 02.

O. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'avril 2013
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Contrat de renouvellement assurance MMQ 2013

1.7 Ouverture de poste préposé à l'éco-centre et aux parcs

2. Trésorerie

2.1 Bordereau des dépenses du mois de mars

2.2 Engagement de crédits

3. Sécurité publique

3.1 Adoption rapport annuel suivi du schéma de couverture de risques en incendie

3.2 Fin de mandat des premiers répondants ayant un manque de disponibilité

3.3 Inscriptions premiers répondants à la formation de certification annuelle

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

4.1 Adjudication de contrat travaux de concassage de matériaux secs

4.2 Dépôt bilan de la qualité de l'eau potable année 2012

4.3 Dépôt rapport prélèvement d'eau potable année 2012

4.4 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011, approuvé par le MAMROT

4.5 Réservoir - 191 chemin Saint-Charles

4.6 Offre pour les installations d'eau potable, 2^e volet
Mission Communication

4.7 Inscription programme PEEP été 2013

4.8 Lumières défectueuses changement au DEL

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Projet déplacement de poteaux rue St-Alphonse et rue Principale

5.2 Achat jardinières estivales

5.3 Contrat entretien aménagements paysagers de la municipalité

6. Loisirs et culture

6.1 Demande utilisation parc Louis-Philippe Fugère journée
Fête des Voisins et St-Jean Baptiste

6.2 Résolution reconnaissance Fête Nationale du Québec

6.3 Octroi de budget coordination du camp de jour 2013

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Fabrique St-Rémi de Lac-aux-Sables
 - 7.2 Demande utilisation salle municipale – activité Star d'un soir
 - 7.3 Demande utilisation salle municipale – Cercle de Fermières du Lac-aux-Sables
 - 7.4 Association Chasse et Pêche Notre-Dame de Montauban
 - 7.5 Nomination Gala reconnaissance des bénévoles CAB Mékinac
 - 7.6 Varia
 - 7.7 Période de questions – Parole à l'assemblée
 - 7.8 Levée de l'assemblée
-

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 8^e jour du mois d'avril deux mille treize (8 avril 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller

Madame Lise Méthot et madame Aline Ménard sont absentes.

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-04-069

Il est proposé par monsieur, Réjean Gauthier appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 8 avril 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-04-070

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'avril 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-04-071

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 41
Fin : 19 h 48

1.6 Contrat de renouvellement assurance MMQ 2013

2013-04-072

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de renouveler le contrat de la police d'assurance municipale La Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 24 avril 2013 au 24 avril 2014 pour un montant total de 33 671\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Ouverture de poste préposé à l'éco-centre et aux parcs

CONSIDÉRANT la planification estivale des travaux;

CONSIDÉRANT les périodes d'ouverture de l'Éco-Centre municipal;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi, préparé par la directrice-générale et le contremaître des Travaux publics, présentée au conseil municipal;

2013-04-073

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu de procéder à l'ouverture d'un poste régulier saisonnier à titre de préposé à l'éco-centre et aux parcs dont la période d'embauche débutera le 4 mai 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Marius St-Amant et par monsieur Daniel Roy;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-04-074

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mars 2013, au montant de 38 608,54 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 88 157,86 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire effectuer les travaux de réparations sur le camion F-550;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires qu'apporte l'absence du véhicule lorsque la municipalité doit recourir à des sous-traitants;

CONSIDÉRANT que le camion doit passer son inspection du programme d'entretien préventif avant le 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès d'un concessionnaire Ford le temps de travaux estimé sur la soumission reçue est selon les standards du fabricant étant donné que la réparation nécessite la sortie du moteur pour effectuer les réparations;

CONSIDÉRANT l'expertise du soumissionnaire dans l'exécution de ce type de réparations et qu'il est un concessionnaire accrédité du programme d'entretien préventif (PEP);

2013-04-075

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de faire effectuer les travaux par les Camions Bécancour inc. selon l'estimé des travaux au

montant de 9 450 \$ plus les taxes applicables. La somme sera affectée au surplus non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption rapport annuel suivi du schéma de couverture de risques en incendie

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT l'obligation annuelle de transmettre un rapport sur l'état d'avancement des travaux à la M.R.C. de Mékinac pour le ministère de la Sécurité publique;

2013-04-076

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2012 indiquant le suivi du schéma de couverture de risques en incendie effectué au cours de l'exercice.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Fin de mandat des premiers répondants ayant un manque de disponibilité

CONSIDÉRANT qu'une requalification annuelle est obligatoire pour les premiers répondants;

CONSIDÉRANT le nombre d'interventions effectuées au cours des deux dernières années par chacun des premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des premiers répondants;

2013-04-077

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu de ne pas procéder à la requalification des premiers répondants suivants :

- M. Daniel Beaupré
- Mme Shirin Delisle
- M. Mario Trépanier

Le conseil municipal remercie chacun de ces trois employés qui ont par le passé œuvré au sein d'un service d'urgence fort important pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.3 Inscriptions premiers répondants à la formation de certification annuelle

CONSIDÉRANT qu'une requalification annuelle est obligatoire pour les premiers répondants;

CONSIDÉRANT le nombre d'interventions effectuées au cours des deux dernières années par chacun des premiers répondants;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des premiers répondants;

2013-04-078

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu de procéder à l'inscription de la requalification annuelle qui aura lieu au cours du mois d'avril 2013 pour les premiers répondants suivants :

- Mme Chantale Bertrand
- Mme Luce Laframboise
- Mme Dominique Lavallée
- M. Danny Morin

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adjudication de contrat travaux de concassage de matériaux secs

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux de concassage de matériaux secs, devis # 2013-02-001;

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Concassages RJL inc.	71 629,42 \$
Les Entreprises Crête (1993) inc	113 164,28 \$

CONSIDÉRANT l'obligation ministérielle de procéder aux travaux durant l'année 2013;

2013-04-079

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'octroyer le contrat de travaux de concassage de matériaux secs (rebuts de pavage et de béton) à Concassages RJL inc., tel que leur soumission déposée le 1^{er} mars 2013, au montant de 71 629,42 \$ incluant les taxes applicables.

Le conseil affecte cette somme au budget de fonctionnement matériel voirie et à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Dépôt bilan de la qualité de l'eau potable année 2012

2013-04-080

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'accepter le dépôt du bilan de la qualité de l'eau potable de l'année 2012. Ce rapport est envoyé au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Dépôt rapport prélèvement d'eau potable année 2012

2013-04-081

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'accepter le dépôt du rapport du prélèvement d'eau potable de l'année 2012, présentant une consommation annuelle de 120 636 m³ d'eau. Ce rapport est envoyé

au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011, approuvé par le MAMROT

CONSIDÉRANT l'obligation annuelle de déposer au MAMROT un rapport sur la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le ministère a accepté le rapport de la municipalité daté du 30 mars 2012;

2013-04-082

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Réservoir - 191 chemin Saint-Charles

CONSIDÉRANT la lettre reçue du mandataire de la propriété du 191, chemin Saint-Charles;

CONSIDÉRANT les conditions énoncées pour procéder à l'exécution des travaux proposés dans la résolution # 2013-03-056;

2013-04-083

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil reporte la décision reliée à ce dossier à la séance du 6 mai 2013 afin de pouvoir étudier le dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.6 Offre pour les installations d'eau potable, 2^e volet Mission Communication

CONSIDÉRANT l'analyse des différentes technologies de télécommunication pour les systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées faite par la directrice-générale et le contremaître des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts reliés à l'implantation et à l'opération des différentes technologies;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité de choisir une technologie permettant une mise à niveau selon l'évolution des normes gouvernementales;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable d'utiliser un système de communication commun;

CONSIDÉRANT que les nouvelles installations des bassins aérés utilisent le système de Mission Communication depuis plus d'un an;

2013-04-084

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil octroie le contrat d'installation et d'entretien des technologies de télécommunication des stations d'eau potable à Mission Communications Canada pour une somme taxes incluses de 16 215,85 \$ incluant le service de la première année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.7 Inscription programme PEEP été 2013

2013-04-085

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil autorise l'inscription de la municipalité au programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau Environnement pour la campagne 2013 et débourse les frais de 420\$ + taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.8 Lumières défectueuses changement au DEL

2013-04-086

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil autorise le changement de technologie des lumières de rue au sodium vers la technologie DEL lorsque les lumières doivent être remplacées dues à leur défektivité.

Cette procédure est communiquée au contremaître des Travaux publics et mise à l'essai pour en vérifier l'efficacité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Projet déplacement de poteaux rue St-Alphonse et rue Principale

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts proposés par Hydro-Québec dans le projet de déplacement des poteaux de la ligne électrique de la rue St-Alphonse et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'est pas admissible à une aide financière en lien avec ce projet;

2013-04-087

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil informe Hydro-Québec de l'abandon du projet de déplacement de poteaux de la rue St-Alphonse et de la rue Principale à cause des coûts substantiels reliés à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Achat jardinières estivales

2013-04-088

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil procède à l'achat de jardinières estivales pour les immeubles municipaux au coût de 546 \$ plus les taxes applicables auprès du Centre jardin Multi fleurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.3 Contrat entretien aménagements paysagers de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité est satisfaite des travaux exécutés par Tournesol paysagiste au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT le montant de l'offre de services ainsi que les soumissions reçues lors du dernier appel d'offre;

2013-04-089

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil accorde le contrat d'entretien d'aménagements paysagers à Tournesol paysagiste pour les deux prochaines années selon son offre de services pour l'entretien du parc Julien-Rivard, les plates-bandes de l'Hôtel de Ville et l'aménagement de l'entrée secteur Hervey-Jonction.

4 803 \$, 2013

4 923 \$, 2014

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Demande utilisation parc Louis-Philippe Fugère journée Fête des Voisins et St-Jean Baptiste

CONSIDÉRANT la demande du Comité des Loisirs de procéder à des activités lors des festivités de la Fête Nationale du Québec sur le site du parc Louis-Philippe-Fugère;

CONSIDÉRANT que les activités de la Fête des Voisins se tiendront la même journée, en après-midi;

2013-04-090

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu :

- d'autoriser le comité des Loisirs à utiliser les installations du parc Louis-Philippe-Fugère pour les activités de la Fête de la St-Jean-Baptiste le 23 juin 2013;
- d'autoriser la municipalité à procéder à la demande des permis nécessaires pour la vente d'alcool durant cette journée;
- d'autoriser que le feu de joie soit fait sous la supervision du service des incendies;
- d'autoriser le service incendie à utiliser en prévention le camion autopompe-citerne;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Résolution reconnaissance Fête Nationale du Québec

CONSIDÉRANT que la fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

CONSIDÉRANT que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT que la population de la municipalité de Lac-aux-Sables souligne chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

2013-04-091

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables, invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations de la Fête nationale qui auront lieu le 23 juin au parc Louis-Philippe Fugère.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.3 Octroi de budget coordination du camp de jour 2013

2013-04-092

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier de reporter ce point à la séance du 6 mai 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Fabrique St-Rémi de Lac-aux-Sables

2013-04-093

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu :

- d'offrir une aide financière à la Fabrique St-Rémi pour les coûts publicitaires d'un montant de 500 \$ dans le cadre de la campagne « Tu peux gagner gros... en gardant ton église au chaud »;

- d'ajouter s'il n'y a pas de coût supplémentaire le feuillet de demande de souscription de l'église St-Rémi à l'envoi postal estival posté à tous les contribuables de la municipalité de Lac-aux-Sables au cours du mois de juin 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Demande utilisation salle municipale – activité Star d'un soir

2013-04-094

CONSIDÉRANT la demande de l'école le Sablon d'Or pour l'organisation de l'activité Star d'un Soir à la salle municipale;

CONSIDÉRANT le protocole de prêt de locaux entre la municipalité et la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu de permettre la tenue de l'activité Star d'un Soir le 26 avril prochain. Les élèves pourront venir pratiquer après 16 hrs le 25 avril.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3 Demande utilisation salle municipale – Cercle de Fermières du Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande reçue du Cercle de Fermières du Lac-aux-Sables pour l'utilisation pendant 10 semaines de la salle municipale le mercredi de 18h30 à 19h30;

CONSIDÉRANT que l'activité est présentée par un organisme à but non lucratif;

2013-04-095

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise la tenue de l'activité et procède au prêt de locaux gratuitement. Les locaux doivent être laissés propres après l'utilisation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4 Association Chasse et Pêche Notre-Dame de Montauban

CONSIDÉRANT que l'Association Chasse et Pêche Notre-Dame de Montauban a un projet d'ensemencement pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçu de l'organisme;

2013-04-096

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables appuie le projet d'ensemencement pour 2013 de l'Association Chasse et Pêche de Notre-Dame de Montauban.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.5 Nomination Gala reconnaissance des bénévoles CAB Mékinac

CONSIDÉRANT l'organisation du gala reconnaissance des bénévoles 2013 du Centre d'action bénévole Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut inscrire des candidats pour cette reconnaissance;

2013-04-097

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil dépose une candidature pour cette reconnaissance. La nominée est madame Marie-Pier Bourassa pour le Comité des loisirs Lac-aux-Sables inc. Madame Bourassa a travaillé à l'organisation de plusieurs activités pour le comité dont le camp de jour municipal.

Sa candidature sera acheminée au Centre d'action bénévole Mékinac dans la catégorie bénévole de l'année. La municipalité achète quatre billets pour cette soirée dont deux pour la nominée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.6 Varia

Aucun point

7.7 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 08

Fin : 20 h 12

7.8 Levée de l'assemblée

2013-04-098

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Roy appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20h13.

P. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Octroi de contrat réfection de la toiture salle Lac-aux-Sables
- 1.7 Retour au travail journalier régulier temps partiel
- 1.8 Embauche préposé à l'Éco-Centre et aux parcs
- 1.9 Embauche préposé accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin
- 1.10 Avis de motion modification règlement fermeture de la rue Sainte-Marie en période estivale
- 1.11 Fermeture bureau municipal semaine du 28 juillet 2013

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'avril
- 2.2 Engagement de crédits

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Demande d'autorisation nettoyage cours d'eau - rivière Propre
- 4.2 Autorisation de versement de l'aide financière - Politique de déneigement rue Tessier
- 4.3 Autorisation de versement de l'aide financière - Politique de déneigement chemin du lac Veillette sud
- 4.4 Aide financière pour les analyses d'eau 2012 – lac Veillette
- 4.5 Offre de service conteneur de 40 verges
- 4.6 Acceptation règlement Les Entreprises St-Ubald
- 4.7 Octroi contrat achat de calcium d'été

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 1920, chemin Ste-Marie
- 5.2 Horaire ouverture rampe de mise à l'eau

- 5.3 Offre de service esquisse, plans et devis aménagement
rue Sainte-Marie

6. Loisirs et culture

- 6.1 Embauche coordination du camp de jour 2013
- 6.2 Demande caisse populaire terrain de tennis
- 6.3 Demande de soumission surfaçage du terrain de tennis
- 6.4 Adoption de la mission des bibliothèques publiques de
l'Unesco
- 6.5 Engagement municipal en faveur de l'élaboration d'un
plan de développement pour le maintien d'une
bibliothèque
- 6.6 Soumission sur invitation patinoire parc Louis-Philippe
Fugère
- 6.7 Paiement quote-part OMH et Coopérative
d'hébergement St-Rémi
- 6.8 Inscription colloque annuel les Arts et la Ville

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Conférence Association des résidents du lac
Huron
 - 7.1.2 Fondation québécoise du cancer
- 7.2 Club de golf le St-Rémi
- 7.3 Prêt salle Partenaire Action Jeunesse Mékinac
- 7.4 Varia
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à
19 heures 30 minutes, le 6^e jour du mois de mai deux mille treize (6
mai 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-
Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-05-099

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 6 mai 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-05-100

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Madame Aline Ménard s'abstient de voter sur cette résolution et mentionne qu'elle était absente lors de cette séance.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-05-101

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 40

Fin : 19 h 50

1.6 Octroi de contrat réfection de la toiture salle Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT les offres reçues pour les travaux de réfection de la toiture de la salle municipale Lac-aux-Sables;

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes
<i>Toitures Brouillard et Levesque (1998) inc.</i>	8 335,69 \$
<i>Les Toitures T.D.G. inc.</i>	6 422,50 \$

2013-05-102

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu d'octroyer le contrat de travaux de réfection de la toiture de la salle Lac-aux-Sables à Les Toitures T.D.G. inc, telle que sa soumission d'avril 2013, au montant de 6 422,50 \$ incluant les taxes applicables.

Le conseil affecte cette somme au budget de fonctionnement entretien et réparations salle Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Retour au travail journalier régulier temps partiel

CONSIDÉRANT la programmation des travaux estivaux;

2013-05-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil autorise le retour au travail de monsieur Pierre Brouillette à titre de journalier à compter du 6 mai 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Embauche préposé à l'Éco-Centre et aux parcs

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi, préparé par la directrice-générale et le contremaître des Travaux publics, présentée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le poste est affiché à l'interne jusqu'au 10 mai 2013;

2013-05-104

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que la directrice-générale puisse procéder à l'embauche pour le poste régulier temps partiel de préposé à l'éco-centre et aux parcs, à la fermeture de la période d'affichage en octroyant le poste au candidat respectant les critères d'embauche ayant le plus d'ancienneté. La date du début du poste est le 11 mai 2013. Ce poste est soumis à une période de probation tel que prévu dans la convention collective.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.9 Embauche préposé accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi, préparé par la directrice-générale et le contremaître des Travaux publics, présentée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le poste est affiché à l'externe jusqu'au 10 mai 2013;

2013-05-105

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la directrice-générale puisse procéder à l'embauche pour les postes de préposés à l'accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin, à la fermeture de la période d'affichage en octroyant le poste aux candidats respectant les

critères d'embauche. Le conseil entérinera l'embauche lors du prochain conseil. L'emploi débutera le 18 mai pour la saison 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.10 Avis de motion modification règlement fermeture de la rue Sainte-Marie en période estivale

2013-05-106

Monsieur Marius St-Amant donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de fermeture de la rue Sainte-Marie en période estivale.

1.11 Fermeture bureau municipal semaine du 28 juillet 2013

CONSIDÉRANT la planification du calendrier de vacances;

CONSIDÉRANT les articles de la convention collective applicables en regard des affectations temporaires, de l'octroi de postes et des classes d'emplois;

2013-05-107

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil décrète que les bureaux administratifs seront fermés du 29 juillet au 2 août 2013. Le service des travaux publics restera en fonction pour cette période.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Lise Méthot et par madame Aline Ménard;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-05-108

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les comptes présentés

dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2013, au montant de 38 608,54 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 88 157,86 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2013-05-109

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Description	Montant	Budget
Publicité le Nouvelliste (cahier spécial MRC de Mékinac)	300 \$	Budget Administration-Publications diverses
Adhésion Culture Mauricie 2013	100 \$	Budget de fonctionnement-Culture
Adhésion Carrefour action municipale et famille	80 \$	Budget de fonctionnement-Santé et Bien-être

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande nettoyage cours d'eau - rivière Propre

CONSIDÉRANT la politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Mékinac,

CONSIDÉRANT la délégation au niveau municipal par l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT la demande de l'association des résidents du lac Huron;

CONSIDÉRANT la supervision par la municipalité;

2013-05-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil:

- autorise l'émission d'un certificat d'autorisation municipale à l'Association des résidents du lac Huron pour procéder aux légers travaux de nettoyage de deux sections de la rivière Propre en amont et en aval du lac Huron telle que leur demande du 15 avril 2013. Avant l'émission du certificat, une inspection devra avoir été réalisée au préalable par les services d'Urbanisme-Environnement et des Travaux publics afin de déterminer si les travaux sont nécessaires;
- appuie la demande d'aide financière de l'Association des résidents du lac Huron si cette dernière dépose ce projet de nettoyage de la rivière Propre dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Autorisation de versement de l'aide financière - Politique de déneigement rue Tessier

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour la rue Tessier est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2013-05-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2012-2013, la somme de 590,00 \$ pour la rue Tessier, (1 km).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Autorisation de versement de l'aide financière - Politique de déneigement chemin du lac Veillette sud

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour le chemin du Lac-Veillette-Sud est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2013-05-112

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2012-2013, la somme de 1 829,00 \$ pour le chemin du Lac-Veillette-Sud, (3,1 km).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Aide financière pour les analyses d'eau 2012 – lac Veillette

CONSIDÉRANT la résolution # 2012-05-152;

CONSIDÉRANT la réception des factures et de la copie des paiements pour l'exercice 2012;

2013-05-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil accorde une aide financière de 290 \$ dans le cadre du programme du réseau de suivis volontaires des lacs du MDDEFP et autorise le versement pour l'année 2012.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Offre de service conteneur de 40 verges

CONSIDÉRANT les offres de service reçues pour la fourniture et la levée de conteneurs de type roll-off pour les matières résiduelles;

Soumissionnaire	Montant à la levée (Éco-Centre)	Montant à la levée (Marché Tradition)
<i>Service Cité Propre inc.</i>	219 \$	343 \$
<i>Transport J.Y Martel</i>	215 \$	335 \$

2013-05-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'accepter l'offre de service de Transport J.Y. Martel pour la fourniture et la levée d'un conteneur de type roll-off (40 verges) pour les besoins de l'éco-centre pour un montant de 215 \$ par levée ainsi que les levées pour le conteneur de type roll-off avec compacteur appartenant à Marché Tradition pour un montant de 335 \$ par levée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Acceptation règlement Les Entreprises St-Ubald

CONSIDÉRANT l'offre de règlement reçue relativement à l'évaluation des dommages de la rue Principale par Les Entreprises St-Ubald lors d'opérations de déneigement;

2013-05-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'accepter l'offre de règlement reçue le 2 mai 2013 de monsieur Jasmin Douville pour la correction des dommages de la rue Principale par Les Entreprises St-Ubald telle que présentée au conseil municipal. Le montant sera appliqué en note de crédit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Octroi contrat achat de calcium d'été

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables désire faire l'épandage d'abat poussière sur certains chemins de gravier;

CONSIDÉRANT la possibilité de procéder à un achat regroupé avec la municipalité de Notre-Dame de Montauban;

CONSIDÉRANT l'économie de coûts engendrés par le regroupement d'achat;

CONSIDÉRANT qu'après vérification de prix pour l'année 2013, le prix pour le chlorure de calcium liquide 35% est de 0.25\$ le litre;

2013-05-116

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que ce conseil autorise la commande de 53 850 litres de chlorure de calcium pour la fourniture,

le transport et l'épandage de juin 2013, auprès de la compagnie Somavrac, au coût de 13 462,50\$ plus les taxes applicables. Le montant est affecté au budget de fonctionnement Matériel voirie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 1920, chemin Ste-Marie

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0018, concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire, soumise par monsieur Réal Champagne, le 22 mars 2013, concernant la propriété du 1920, chemin Sainte-Marie.

Relativement aux articles 59 et 117 du règlement de zonage 90-199 pour la zone 25V, cette demande vise:

- l'abaissement de la marge de recul avant à 6,65 m pour le coin droit et 7 m pour le coin gauche d'un bâtiment secondaire existant au lieu de 9 mètres;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Monsieur Réal Champagne n'est pas présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

2013-05-117

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu de refuser la demande de dérogation mineure, # 2012-0018, soumise par monsieur Réal Champagne, le 22 mars 2013, concernant la propriété du 1920, chemin Sainte-Marie. Une demande de permis devra être déposée à la municipalité pour effectuer les modifications au bâtiment ou à son implantation pour le rendre conforme à la réglementation en vigueur, De plus les travaux devront être complétés pour le 30 avril 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Horaire ouverture rampe de mise à l'eau

2013-05-118

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil adopte l'horaire d'ouverture de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin pour la saison 2013 soit:

- du 18 mai au 30 juin : les samedis et dimanches de 10h à 17h;
- du 1^{er} juillet au 2 septembre : tous les jours de la semaine de 10h à 21h;
- du 7 au 29 septembre: les samedis et les dimanches de 13h à 17h;
- les vendredis 4, 11 et 18 octobre, sur rendez-vous seulement, entre 13h et 15h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Offre de service esquisse, plans et devis aménagement rue Sainte-Marie

CONSIDÉRANT les aménagements à faire sur la rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT les discussions et présentations relatives à ces travaux;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues soient :

Soumissionnaire	Prix forfaitaire (avant les taxes)
Grenon, Hogue Ass.	5 540 \$
Roche ltée – Groupe Conseil	10 000 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra une aide financière du pacte rural pour la réalisation des esquisses et plans d'aménagement;

2013-05-119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accepter l'offre de service de Grenon, Hogue Ass. architectes paysagistes a.a.p.q. pour la préparation d'esquisses et des plans et devis pour l'aménagement

de la rue Sainte-Marie entre le quai municipal et le pont selon l'offre de service déposée le 20 mars 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Embauche coordination du camp de jour 2013

CONSIDÉRANT la demande du Comité des Loisirs concernant la coordination du camp de jour pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT les tâches pouvant être affectées à cette fonction;

2013-05-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de procéder à l'embauche de madame Frédérique Beaupré à titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2013. Le budget octroyé pour cette fonction est affecté au budget salaire fonctionnement pour un maximum de 240 heures. Les conditions d'emploi, les tâches et l'horaire de travail sont indiqués dans le document d'emploi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Demande caisse populaire terrain tennis

CONSIDÉRANT l'état du terrain de tennis du parc Louis-Philippe-Fugère;

CONSIDÉRANT l'implication financière du pacte rural de la MRC de Mékinac enveloppe locale et enveloppe globale pour une somme totale de 8 835 \$.

CONSIDÉRANT le budget des travaux soit 16 300 \$;

CONSIDÉRANT l'implication de la Caisse populaire Desjardins de l'ouest de Portneuf dans plusieurs projets du milieu;

2013-05-121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables dépose une demande d'aide financière à la Caisse populaire Desjardins de l'ouest de Portneuf pour l'amélioration du

terrain de tennis du parc Louis-Philippe-Fugère pour une somme de 4 400 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.3 Demande de soumission surfacage du terrain de tennis

CONSIDÉRANT l'état du terrain de tennis du parc Louis-Philippe Fugère;

2013-05-122

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables demande au contremaître des Travaux publics d'effectuer un appel de propositions pour le surfacage du terrain de tennis du parc Louis-Philippe Fugère auprès d'au moins deux fournisseurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.4 Adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'Unesco

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE L'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

2013-05-123

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- soutenir la tradition orale;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.5 Engagement municipal en faveur de l'élaboration d'un plan de développement pour le maintien d'une bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CQLM a mis en place le programme de certification BiblioQUALITÉ qui vise à reconnaître les efforts d'investissement de chaque municipalité en matière de bibliothèque publique;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale désire s'investir sur une base objective et durable;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas le plein potentiel de ses services;

CONSIDÉRANT la nouvelle classification de sceaux livresques qui sera octroyée au cours du mois de juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan de développement personnalisé permettra à la municipalité d'améliorer ce service pour l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de la culture, de l'éducation et des loisirs sont importants pour notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour l'élaboration d'un plan de développement à ses bibliothèques membres;

2013-05-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables demande au Réseau BIBLIO CQLM de rédiger un plan de développement pour sa bibliothèque municipale Rita-Brouillette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.6 Soumission sur invitation patinoire parc Louis-Philippe Fugère

CONSIDÉRANT les résolutions 2012-09-264 et 2012-09-265 concernant la réfection de la patinoire du parc Louis-Philippe Fugère;

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée par le pacte rural enveloppe locale;

2013-05-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil demande au contremaître des Travaux publics d'effectuer un appel de propositions pour les travaux relatifs à l'installation d'une nouvelle patinoire au parc Louis-Philippe Fugère auprès d'au moins deux fournisseurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.7 Quote-part OMH et Coopérative d'hébergement St-Rémi

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2012 de l'Office municipal d'habitation de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au règlement # 2009-490;

2013-05-126

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la municipalité autorise le versement des quotes-parts pour l'Office municipal d'habitation pour un montant de 571 \$ pour le programme d'habitation à loyer modique et un montant de 6 698 \$ pour le programme de supplément au loyer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.8 Inscription colloque annuel Les Arts et la ville

CONSIDÉRANT le mandat donné à Madame Aline Ménard, conseillère par le conseil municipal pour le développement culturel;

CONSIDÉRANT que Madame Ménard est présidente du comité Arts et Culture de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que ce comité travaille à la rédaction, pour la municipalité, d'une politique culturelle et d'un plan d'action qui en découlera;

CONSIDÉRANT que le colloque est une source importante de documentation;

CONSIDÉRANT qu'au budget annuel 2013, approuvé par les conseillers, des sommes sont prévues pour cette activité;

2013-05-127

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que Madame Aline Ménard soit autorisée à participer au colloque du réseau Les Arts et la Ville. La municipalité assumera les frais d'inscription et de frais de déplacements selon la politique applicable aux élus municipaux.

Monsieur Daniel Roy s'enregistre contre cette proposition.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (4)

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Conférence Association des résidents du lac Huron

CONSIDÉRANT la demande concernant la tenue d'une conférence portant sur la protection des bandes riveraines par l'association des résidents du lac Huron;

2013-05-128

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu :

- d'offrir gratuitement à l'association des résidents du lac Huron, la salle municipale Lac-aux-Sables le 26 mai 2013 de 9h30 à 12h (midi) pour la tenue de la conférence;

- de mandater madame Katy Bacon, inspectrice en bâtiment et environnement et directrice générale adjointe à participer à cette rencontre;

- de refuser la demande de participation financière pour les frais relatifs à la présence de la conférencière invitée par l'association;

- de suggérer à l'association de prendre contact avec les autres associations riveraines du territoire à participer à cette rencontre et à partager les coûts de la conférence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Fondation québécoise du cancer

2013-05-129

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'octroyer une aide financière d'un montant de 100 \$ pour l'année 2013 à la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Club de golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT la demande du Club de golf le St-Rémi;

2013-05-130

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que la municipalité achète une publicité sur les karts de golf et fasse apposer son logo sur chacun d'eux pour une somme de 1 818 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3 Prêt salle Partenaire Action Jeunesse Mékinac

CONSIDÉRANT la demande concernant la tenue d'une soirée pour les 11-17 ans organisée par l'organisme Partenaire Action Jeunesse Mékinac;

2013-05-131

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu :

- d'offrir gratuitement à Partenaire Action Jeunesse Mékinac la salle municipale Lac-aux-Sables le 31 mai 2013 de 15h à 22h30 pour la tenue d'une activité pour les 11-17 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4 Varia

Aucun point

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 14

Fin : 20 h 22

7.6 Levée de l'assemblée

2013-05-132

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la séance soit levée à 20 h 23.

Q. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2013**

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.3 Adoption règlement modifiant la période de fermeture estivale d'une portion de la rue Sainte-Marie
- 1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.5 Embauche préposé à l'Éco-Centre et aux parcs
- 1.6 Entériner signature lettre d'entente pour le poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement
- 1.7 Entériner signature lettre d'entente pour le poste de préposé à l'Éco-Centre et aux parcs

2. Trésorerie

- 2.1 Engagement de crédits

3. Sécurité publique

- 3.1 Entériner l'embauche du directeur-préventionniste en incendie et budget, relatif à l'entente intermunicipale en incendie Lac- aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et Sainte-Thècle

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Adjudication de contrat appel d'offres # 2013-04-01 Travaux de pavage rue Principale

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

Aucun point

6. Loisirs et culture

Aucun point

7. Autres sujets

7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée

7.2 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 14^e jour du mois de mai deux mille treize (14 mai 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de la séance extraordinaire et madame Cloutier mentionne que l'avis public a été affiché à compter de vendredi le 10 mai aux endroits indiqués par règlement.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-05-133

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 14 mai 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption règlement modifiant la période de fermeture estivale d'une portion de la rue Sainte-Marie

ATTENDU l'article 626 alinéa 5 de la Loi sur la sécurité routière mentionnant qu'une municipalité peut, par règlement prohiber, avec ou sans exception, la circulation de tout véhicule routier s'il y a lieu, pour la période qu'elle fixe, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation ou par des officiers de circulation;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement # 2000-383 et de l'abroger suite à l'adoption de ce nouveau règlement;

ATTENDU que l'achalandage de la rue Sainte-Marie débute maintenant plus tôt suite à l'ouverture des campings en mai plus tôt qu'en juin;

ATTENDU que la rue Ste-Marie doit demeurer ouverte sur semaine afin de ne pas nuire aux activités de transport scolaire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Marius St-Amant, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013;

2013-05-134

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement # 2013-512 modifiant la période de fermeture estivale d'une portion de la rue Sainte-Marie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée

19h36 : Aucune question

1.5 Embauche préposé à l'éco-centre et aux parcs

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de préposé à l'Éco-Centre et aux parcs;

CONSIDÉRANT la période d'affichage et la candidature reçue;

2013-05-135

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le poste de préposé à l'Éco-Centre et aux parcs soit attribué à monsieur Yves Simard. La période d'emploi pour ce poste a débuté le 11 mai 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.6 Entériner signature lettre d'entente pour le poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement

2013-05-136

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil entérine la signature de la lettre d'entente datée du 13 mai 2013 intitulée l'ajout de la fonction d'inspecteur adjoint en environnement et en bâtiment. Le conseil autorise monsieur le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3872

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Entériner signature lettre d'entente pour le poste de préposé à l'éco-centre et aux parcs

2013-05-137

Il est proposé par monsieur Marius-St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil entérine la signature de la lettre d'entente datée du 13 mai 2013 intitulée l'ajout de la fonction préposé à l'éco-centre et aux parcs. Le conseil autorise monsieur le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3872.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Engagement de crédits

2013-05-138

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Description	Montant	Budget
Achat cadres, couverts de regards et accessoires pour projet de réfection rue Principale, au plus bas soumissionnaire Distribution Brunet	Budget octroyé de 10 000 \$	Budget investissement – projet réfection rue Principale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Entériner l'embauche du directeur-préventionniste en incendie et budget, relatif à l'entente intermunicipale en incendie Lac-aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le processus d'embauche réalisé par le comité de suivi de l'entente intermunicipale en incendie de Lac-aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT l'évaluation des tests techniques réalisée par des ressources formées et qualifiées en supervision d'un service de sécurité en incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi;

CONSIDÉRANT les rencontres réalisées pour le suivi de cette entente;

2013-05-139

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine :

- l'embauche de monsieur Maxime Poulin Grenier à titre de directeur-préventionniste en incendie pour les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et Sainte-Thècle;
- la signature du contrat de travail débutant le 3 juin 2013;
- que la municipalité mandataire de l'entente soit la municipalité de Notre-Dame de Montauban;
- le budget annuel total pour l'année 2013 soit 63 110 \$ réparti également entre les trois municipalités soit une dépense annuelle de 21 036,67 \$ pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Adjudication de contrat appel d'offres # 2013-04-01 Travaux de pavage rue Principale

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres # 2013-04-01;

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
<i>Construction et Pavage Boisvert inc.</i>	141 812,80 \$
<i>Maskimo Construction inc.</i>	132 441,20 \$
<i>Pagé Construction division de Sintra inc.</i>	141 694,85 \$
<i>Construction et Pavage Portneuf inc.</i>	118 022,02 \$
<i>Continental division Construction de DJL inc.</i>	154 992,05 \$

2013-05-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour les travaux de pavage de la rue Principale à Construction et Pavage Portneuf inc.

selon les clauses de l'appel d'offres publique # 2013-04-01, pour un montant de 118 022,02 \$ incluant les taxes applicables.
La somme est affectée au budget investissement voirie-projet réfection rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée

19h41 : Aucune question

7.2 Levée de l'assemblée

2013-05-141

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Aline Ménard appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19h42.

R. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Embauche préposée accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin
- 1.7 Adoption changement date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2013

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de mai
- 2.2 Engagement de crédits

3. Sécurité publique

- 3.1 Entente inter-municipale en incendie

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Stationnement chemin du lac du Missionnaire
- 4.2 Autorisation de travaux rue Pronovost
- 4.3 Autorisation de versement de l'aide financière Politique de déneigement –chemin de la Batiscan
- 4.4 Éclairage quai municipal
- 4.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 4.6 Procès-verbal de bornage portion de la rue Sainte-Marie
- 4.7 Journée canot/kayak 2013 ARPLAS

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 1071, avenue Roberge
- 5.2 Travaux d'aménagement rue Sainte-Marie, été 2013

6. Loisirs et culture

- 6.1 Embauche animateurs et aide-animateurs du camp de jour 2013

- 6.2 Adjudication de contrat surfaçage du terrain de Tennis
- 6.3 Demande Rallye Lac-aux-Sables, édition hivernale 2014
- 6.4 Journées de la Culture

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Demande Passe-Partout École le Sable d'Or
 - 7.1.2 Activité finissants de 6^e année École le Sablon

d'Or

- 7.2 Inscription Classique annuelle du St-Rémi
- 7.3 Annonce séance extraordinaire le 17 juin 2013
- 7.4 Participation chandails promotionnels LAS
- 7.5 Varia
- 7.6 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.7 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 3^e jour du mois de juin deux mille treize (3 juin 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Hamelin indique que le point 4.3 sera reporté à la prochaine séance.

2013-06-142

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 3 juin 2013 tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2013 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-06-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de juin 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-06-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juin 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 19 h 41
Fin : 19 h 56

1.6 Embauche proposée accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-105;

2013-06-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d’entériner l’embauche de madame Lucie Charest à titre de préposée-responsable de l’accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin. Le taux horaire octroyé à cette fonction est de 11,00 \$ de l’heure.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers

1.7 Adoption changement date de la séance ordinaire du mois d’octobre 2013

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales du dimanche 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil ne peut siéger en séance ordinaire dans la période de 30 jours précédents cette élection;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet de modifier le calendrier des séances adopté par la résolution ;

2013-06-146

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil adopte un changement de date soit le 3 octobre 2013 pour la séance ordinaire du mois d’octobre 2013.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Marius St-Amant et par monsieur Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-06-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mai 2013, au montant de 63 596,29 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 127 351,42\$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mai 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

Aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Entente inter-municipale en incendie

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-139;

2013-06-148

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise :

- le maire et la directrice-générale à procéder à la signature du contrat de travail de monsieur Maxime Poulin Grenier pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, tel que déposé, avec les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Sainte-Thècle;
- la municipalité mandataire à procéder à l'acquisition d'un véhicule pour cette fonction dans la limite budgétaire déjà adoptée. L'actif sera comptabilisé tel que prévu dans l'entente inter-municipale et le véhicule sera financé sur une période de cinq ans;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Stationnement chemin du lac du Missionnaire

CONSIDÉRANT la demande de l'Association du lac-du-Missionnaire pour procéder à une interdiction de stationnement près de la descente à bateaux située sur ce chemin;

CONSIDÉRANT qu'avant d'autoriser une réglementation, il est important d'étudier les alternatives possibles de stationnement;

CONSIDÉRANT que l'accès à la descente doit demeurer public;

2013-06-149

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil demande à l'association des propriétaires du lac-du-Missionnaire de trouver un autre emplacement pouvant être utilisé par les utilisateurs pour fin de stationnement, près de la descente à bateaux, avant de procéder à une réglementation d'interdiction de stationnement sur ce tronçon.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Autorisation de travaux rue Pronovost

CONSIDÉRANT la demande déposée pour la rue Pronovost;

CONSIDÉRANT que la municipalité a effectué des travaux d'aqueduc dans ce secteur;

2013-06-150

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'autoriser le contremaître des travaux publics à effectuer les travaux nécessaires à la remise en état.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Autorisation de versement de l'aide financière - Politique de déneigement –chemin de la Batiscan

Point reporté

4.4 Éclairage quai municipal

CONSIDÉRANT la demande reçue déposée à la correspondance du mois de juin 2013;

CONSIDÉRANT que les lumières du quai municipal sont considérées comme de l'éclairage de lieux publics tout comme les rues municipales;

CONSIDÉRANT que ses installations lumineuses fonctionnent avec cellules photoélectriques;

2013-06-151

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu de ne pas effectuer de changement au niveau de l'éclairage du quai municipal durant la période estivale pour des raisons de surveillance, de fonctionnement et de sécurité. Pour la période hivernale le conseil étudiera la question.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

2013-06-152

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

municipal au Ministère des Transports pour les travaux prévus sur le chemin du lac-Huron, la route Boutet, chemin de la Batiscan et travaux d'amélioration de rechargement pour l'année 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Procès-verbal de bornage portion de la rue Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la demande reçue de Au Domaine familial Grosleau en lien avec le procès-verbal de bornage d'une portion de la rue Sainte-Marie et déposée à la correspondance du mois de juin 2013;

2013-06-153

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que les demandes transmises par Au Domaine familial Grosleau soient traitées selon la réglementation applicable par la municipalité ou les autres instances en particulier les règlements d'urbanisme, de zonage et les politiques gouvernementales et municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Journée canot/kayak 2013 ARPLAS

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des résidants pour la protection du lac aux Sables (ARPLAS);

CONSIDÉRANT la tenue de la 3^e édition de la journée Canot/Kayak ayant pour but la promotion des activités de loisirs sans l'utilisation d'une embarcation avec moteur à essence;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal priorise la mise en place de mesures préservant la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en environnement a suggéré la mise en place d'une journée favorisant l'utilisation des embarcations à « propulsion humaine »;

2013-06-154

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil autorise pour le 3 août 2013 :

- l'utilisation du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin par l'ARPLAS pour la tenue d'un dîner aux hot-dog, lors de la journée « Canot/Kayak »;
- le stationnement gratuit pour l'activité au parc de la Pointe-du Vieux-Moulin;
- l'installation par l'ARPLAS d'une tente (abri style petit chapiteau) pour les besoins du comité;
- le prêt d'une table;
- le prêt de l'embarcation municipale pour l'utilisation par un bénévole du comité. Le conducteur de l'embarcation devra être détenteur de la carte de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 1071, avenue Roberge

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0056, concernant la rive, soumise par monsieur Michel Guilbault, le 2 mai 2013, concernant la propriété du 1071, avenue Roberge.

Relativement à l'article 81 du règlement de zonage 90-199, cette demande vise:

- l'autorisation de conserver un deuxième accès au lac à l'intérieur de la rive plutôt qu'un seul;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Monsieur Michel Guilbault est présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

2013-06-155

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu de refuser la demande de dérogation mineure, # 2012-0056, soumise par monsieur Michel Guilbault, le 2 mai 2013, concernant la propriété du 1071, avenue Roberge. Les travaux d'enlèvement du 2^e accès, présentés dans le croquis de l'inspectrice-adjointe, devront être complétés pour le 30 septembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Travaux d'aménagement rue Sainte-Marie, été 2013

CONSIDÉRANT la résolution 2013-05-119;

CONSIDÉRANT que le c.a. du MDDEFP mentionne la façon de réaliser des travaux d'aménagement sur le bord de la rue Sainte-Marie face à la plage du lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de trouver une solution permanente aux problèmes d'érosion causée par les eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT que l'aménagement temporaire d'une zone tampon sur la partie pavée de la rue Ste-Marie permettrait de palier cette problématique pour la saison 2013;

2013-06-156

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité rencontre les propriétaires des campings Lac-aux-Sables et Grosleau en vue de discuter de l'aménagement temporaire envisagé pour l'été 2013, avant le 17 juin 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Embauche animateurs et aide-animateurs du camp de jour 2013

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par la coordonnatrice du camp de jour et la directrice générale pour les postes d'animateurs et aide-animateurs du camp de jour pour la saison 2013;

2013-06-157

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu de procéder à l'embauche de mesdames Élise Perron, Valérie Collin et Marina Tessier à titre d'animatrices et de Camille Champagne et Gabrielle Darveau à titre d'aide-animatrices du camp de jour pour l'été 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Adjudication de contrat surfacage du terrain de tennis

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le surfacage du terrain de tennis au parc Louis-Philippe Fugère :

Soumissionnaire	Montant total avant les taxes
Tennis MAPA inc.	14 000 \$
Terrassement JOPAT inc.	13 650 \$

2013-06-158

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'octroyer le contrat à Terrassement JOPAT inc., tel que leur soumission déposée le 24 mai 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demande Rallye Lac-aux-Sables, édition hivernale 2014

CONSIDÉRANT les représentations faites par le comité organisateur du Rallye Lac-aux-Sables pour une édition hivernale du Rallye Lac-aux-Sable;

CONSIDÉRANT la résolution # 2013-03-065;

2013-06-159

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil autorise

pour la tenue des activités relatives à une première édition hivernale du Rallye Lac-aux-Sables les 10 et 11 janvier 2014, les éléments suivants :

- l'utilisation du terrain de la salle communautaire d'Hervey-Jonction située au 830, rue Auguste-Lagacé, pour la zone de ravitaillement, considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination. et le déneigement sur le terrain;
- le déneigement d'une surface, ces travaux de déneigement seront réalisées par et à la charge de l'organisation du Rallye;
- l'utilisation exclusive de la salle municipale du 830, rue Auguste-Lagacé pour l'inscription des compétiteurs, vendredi le 10 janvier 2014, de 17 h à 21 h et le 11 janvier, pour le centre des opérations (logistique);
- deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement, avec extincteurs à poudre et une pompe, en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur;
- deux (2) premiers répondants pour la voiture de fermeture;
- l'utilisation d'une camionnette du service des travaux publics par les premiers répondants;
- d'autoriser la demande à la Ville de St-Tite pour l'emprunt de vingt (20) barrières de métal;
- les coordonnateurs du rallye devront faire les démarches pour l'obtention du permis de réunion et/ou vente et consommation de boissons alcoolisées et défrayer les coûts relatifs à ces permis (s'il y a lieu). De plus, les frais de location de la salle pour la journée du samedi s'appliqueront au tarif de 140 \$ pour la journée;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 Journées de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Lac-aux-Sables et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables a déjà manifesté sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

CONSIDÉRANT la résolution # 1999-07-189;

2013-06-160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil déclare la tenue des Journées de la Culture les 27, 28 et 29 septembre 2013 et résolu que la salle municipale de Lac-aux-Sables soit réservée exclusivement pour les Journées de la Culture pour cette fin de semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Demande Passe-Partout École le Sable d'Or

CONSIDÉRANT la demande reçue pour l'activité de fin d'année pour les élèves de la pré-maternelle Passe-partout de l'école le Sablon d'Or;

2013-06-161

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu d'octroyer une aide financière de 10 \$ par enfant soit 70 \$ pour la tenue de l'activité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Activité finissants de 6^e année École le Sablon d'Or

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des finissants;

CONSIDÉRANT l'implication des élèves de 6^e année de l'école le Sablon d'Or pour l'activité de la Fête des Voisins et de la Fête Nationale 2013;

2013-06-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accorder une aide financière de 125 \$ à la classe de 6^e année de l'école le Sablon d'Or pour leur activité de fin d'année 2012-2013. La somme est allouée au budget subventions et dons.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Inscription Classique annuelle du Club de golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT la demande du Club de golf le St-Rémi;

2013-06-163

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité inscrive quatre personnes à la Classique annuelle du Club de golf le St-Rémi qui se tiendra le 14 juin 2013, soient : madame Aline Ménard, monsieur Marius St-Amant, monsieur Daniel Roy et monsieur Réjean Gauthier au Club de golf le St-Rémi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3 Annonce séance extraordinaire le 17 juin 2013

2013-06-164

Monsieur le maire, Yvan Hamelin avise les membres du conseil de la tenue d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 17 juin 2013 à 19 h 30 à la salle municipale Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4 Participation chandails promotionnels LAS

CONSIDÉRANT l'initiative du comité organisateur de la Fête estivale pour la vente de chandails promotionnels pour le Lac-aux-Sables;

2013-06-165

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la municipalité offre une participation financière maximale de 1 000 \$ incluant l'achat de 27 chandails.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.5 Varia

Aucun point

7.6 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 26

Fin : 20 h 34

7.7 Levée de l'assemblée

2013-06-166

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la séance soit levée à 20 h 35.

S. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Acceptation offre des soumissions pour l'émission d'obligation pour le règlement d'emprunt # 2010-494 et 2011-501 et le renouvellement des règlements # 2003-414 et # 2006-453

1.4 Amendement règlement d'emprunt # 2003-414, 2006-453, 2010-494 et 2011-501

1.5 Émission d'obligation pour un terme de cinq ans : règlement d'emprunt # 2003-414, 2006-453, 2010-494 et 2011-501

2. Trésorerie

Aucun point

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

Aucun point

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

Aucun point

6. Loisirs et culture

Aucun point

7. Autres sujets

7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée

7.2 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 17^e jour du mois de juin deux mille treize (17 juin 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Daniel Roy, maire suppléant
Marius St-Amant, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Yvan Hamelin. Maire est absent.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Daniel Roy, maire suppléant. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Daniel Roy, maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-06-167

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Acceptation offre des soumissions pour l'émission d'obligation pour le règlement d'emprunt # 2010-494 et 2011-501 et le renouvellement des règlements # 2003-414 et # 2006-453

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt numéros 2006-453, 2003-414, 2011-501 et 2010-494, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 juillet 2013, au montant de 3 507 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables a reçu les soumissions détaillées ci-dessous.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,58400	314 000 \$	1,35 %	2014	2,46573 %
		323 000 \$	1,50 %	2015	
		333 000 \$	1,75 %	2016	
		343 000 \$	2,00 %	2017	
		2 194 000 \$	2,20 %	2018	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,27200	314 000 \$	1,30 %	2014	2,57929 %
		323 000 \$	1,45 %	2015	
		333 000 \$	1,70 %	2016	
		343 000 \$	2,00 %	2017	
		2 194 000 \$	2,25 %	2018	
FINANCIÈRES BANQUE NATIONALE INC.	98,45700	314 000 \$	1,50 %	2014	2,60522 %
		323 000 \$	1,65 %	2015	
		333 000 \$	1,80 %	2016	
		343 000 \$	2,10 %	2017	
		2 194 000 \$	2,30 %	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

2013-06-168

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIUS ST-AMANT ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 507 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

1.4 Amendement règlement d'emprunt # 2003-414, 2006-453, 2010-494 et 2011-501

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 507 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
# 2003-414 et 2006-453	1 269 000 \$

# 2010-494	1 938 000 \$
# 2011-501	300 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

2013-06-169

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ALINE MÉNARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 507 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 juillet 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière de la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

1.5 Émission d'obligation pour un terme de cinq ans :
règlement d'emprunt # 2003-414, 2006-453, 2010-494 et
2011-501

2013-06-170

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN GAUTHIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 507 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **2006-453 2003-414 2011-501 2010-494**, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 juillet 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) d'emprunt numéro(s) **2006-453 2003-414 2011-501 2010-494**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2. TRÉSORERIE

Aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 19 h 46

Fin : 19 h 50

7.2 Levée de l’assemblée

2013-06-171

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Lise Méthot appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la séance soit levée à 19 h 51.

Daniel Roy
Maire suppléant

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2013 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2013
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Embauche préposés accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin
- 1.7 Avis de motion pour modifier l'article # 7 du règlement 1985-160, prévoyant les amendes applicables

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de juin
- 2.2 Dépôt rapport financier annuel 2012

3. Sécurité publique

- 3.1 Autorisation de paiement Camion Carl Thibault
- 3.2 Utilisation camion camp de jour
- 3.3 Entente pinces de désincarcération
- 3.4 Demande d'autorisation feux d'artifice - 511 St-Alphonse

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 4.2 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement –chemin de la Batiscan
- 4.3 Mise aux normes, 83, 2^e rang Price
- 4.4 Autorisation constat d'infraction - règlement sur les chiens
- 4.5 Autorisation d'utilisation d'emprise, ligne électrique publique, chemin du lac Veillette Sud

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 1970, chemin Ste-Marie
- 5.2 Borne de terrain Avenue Roberge – 1101, avenue Roberge
- 5.3 Avis de motion plan et règlements d'urbanisme
- 5.4 Demande de révision de dossier - 6 rue Pronovost
- 5.5 Travaux d'aménagement rue Sainte-Marie, été 2013

6. Loisirs et culture

- 6.1 Orientation dossier piscine régionale
- 6.2 Avis de motion - Félicitation - Bibliothèque Rita-Brouillette

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Femmes de Mékinac
 - 7.1.2 Le Périscope
- 7.2 Coup de cœur des municipalités - Gala chambre de commerces
- 7.3 Motion de félicitation SSI Lac-aux-Sables
- 7.4 Varia
 - 7.4.1 Proposition bénévolat Camp Lac en Coeur
 - 7.4.2 Aide Lac Mégantic
 - 7.4.3 Avis de motion de félicitation organisation de la journée du 23 juin
 - 7.4.4 Facture MRC de Mékinac
- 7.5 Période de questions-Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 35 minutes, le 8^e jour du mois de juillet deux mille treize (8 juillet 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère

Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente cinq minutes (19 h 35), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-07-172

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2013 en ajoutant les points :

- 7.4.3 Avis de motion de félicitation organisation de la journée du 23 juin
- 7.4.4 Facture MRC de Mékinac

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2013 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2013 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2013 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-07-173

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de juillet 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-07-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 49

Fin : 19 h 58

1.6 Embauche préposés accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées;

2013-07-175

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'entériner l'embauche de madame Vicky Champagne et de monsieur Samuel Bouchard à titre de préposé(e) à l'accès au parc de la Pointe du Vieux Moulin. Le taux horaire octroyé à cette fonction d'employé étudiant est de 10,40 \$ de l'heure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Avis de motion pour modifier l'article # 7 du règlement 1985-160, prévoyant les amendes applicables

Monsieur Daniel Roy donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu une modification au règlement # 1985-160 à l'article 7 définissant les amendes applicables pour les infractions à ce règlement.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Daniel Roy et par madame Lise Méthot;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-07-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 juin 2013, au montant de 143 187,52 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 101 695,36 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Dépôt rapport financier annuel 2012

2013-07-177

Monsieur le maire et les membres du conseil informent que la municipalité procèdera au dépôt des états financiers annuels de l'année 2012 lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2013.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Autorisation de paiement Camion Carl Thibault

CONSIDÉRANT la résolution 2012-08-231;

CONSIDÉRANT la prise de possession du camion auto-pompe au mois de juin 2013;

2013-07-178

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'autoriser le paiement final du camion incendie au montant de 214 619,23 \$ tel que prévu aux clauses du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.2 Utilisation camion camp de jour

CONSIDÉRANT l'importance de faire de la prévention incendie auprès de la population;

CONSIDÉRANT l'activité du 9 juillet 2013 qui se tiendra au camp de jour de Lac-aux-Sables

2013-07-179

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'autoriser le Service en sécurité incendie de Lac-aux-Sables à utiliser le camion auto-pompe et les équipements nécessaires pour la tenue de l'activité du camp de jour qui se tiendra le 9 juillet 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.3 Entente pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'une entente intermunicipale dûment signée le 20 août 2008, la MRC de Mékinac a confié à la Ville de Saint-Tite la responsabilité des interventions en matière de désincarcération sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a conclu une entente avec les municipalités de Saint-Séverin-de-Proulxville, de Hérouxville et de Saint-Adelphe pour la formation de la Régie des Incendies du Centre-Mékinac et lui confiant l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de sécurité civile et de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser l'entente intervenue en 2008 et que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour conclure une nouvelle entente relative au service de désincarcération;

CONSIDÉRANT qu'une ressource a été embauchée à titre de directeur-préventionniste pour coordonner les services incendies des municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et Sainte-Thècle;

2013-07-180

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil n'autorise pas le maire et la directrice-générale à signer les documents relatifs au nouveau protocole d'entente pour le service de désincarcération et mandate le directeur-préventionniste à étudier le projet de protocole et propose les modifications nécessaires à apporter avant la signature et la mise en application de la dite entente s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.4 Demande d'autorisation feu d'artifice - 511 St-Alphonse

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice sous conditions en vertu de l'article 6 des règlements 2003-409 et 2007-464;

CONSIDÉRANT que le demandeur aura préalablement présenté au Service d'incendie desservant la municipalité, un plan détaillé de l'activité et des mesures de sécurité qu'il entend mettre en place;

2013-07-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil autorise la tenue de feux d'artifice, samedi le 27 juillet 2013, au 511, rue Saint-Alphonse sous réserve de l'émission d'un permis de brûlage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, les municipalités ayant un réseau de distribution d'eau potable doivent compléter et transmettre le formulaire de l'usage de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie a pour objectifs principaux la réduction de la production moyenne d'eau par personne et la réduction du taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le fait de compléter le formulaire de l'usage d'eau potable permet de réaliser l'état de la situation, le plan d'action, ainsi que le bilan;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du Territoire le 27 juin 2013 pour approbation et commentaires par ce ministère;

2013-07-182 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2012 de la gestion de l'eau potable daté du 27 juin 2013 préparé par les officiers municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement – chemin de la Batiscan

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour le chemin de la Batiscan est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2013-07-183 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2012-2013, la somme de 1 829,00 \$ pour le chemin de la Batiscan (3,1 km).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Mise aux normes, 83, 2^e rang Price

CONSIDÉRANT les nombreux avis transmis au propriétaire du 83, 2^e rang Price concernant la conformité de l'installation septique de la propriété;

CONSIDÉRANT que ces avis sont toujours restés sans réponses et/ou non-réclamés;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-11-370 obligeant la mise à niveau des installations septiques des résidences isolées riveraines pour le 30 septembre 2012;

2013-07-184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité autorise le déclenchement des procédures relative à la mise à niveau des installations septiques du bâtiment résidentiel de la propriété du 83, 2^e rang Price selon les dispositions de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales. Tous les frais engendrés par la municipalité sont assimilables à une taxe foncière envers cet immeuble et recouvrables de la même manière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Autorisation constat d'infraction - règlement sur les chiens

CONSIDÉRANT que des précisions sont nécessaires pour l'application de certains règlements visant les animaux;

2013-07-185

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'autoriser la délivrance de constats d'infractions par :

- le responsable de l'application du règlement concernant les chiens pour les règlements 1985-160 et 2000-379;

- l'inspectrice en bâtiment et en environnement ou son adjointe pour le règlement 2007-461;
- la directrice générale est également autorisée pour le règlement 1985-160 et tel que prévu pour le règlement 2000-379.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Autorisation d'utilisation d'emprise, ligne électrique publique, chemin du lac Veillette Sud

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association des propriétaires du lac Veillette dans le cadre de la procédure pour le prolongement de la ligne électrique publique par Hydro-Québec pour desservir le secteur par le chemin du lac-Veillette-sud;

CONSIDÉRANT que l'entretien du chemin du lac-Veillette est à la charge de la municipalité sur une longueur de 780 mètres à partir du chemin Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires du lac Veillette devra obtenir l'autorisation des propriétaires concernés pour les parties privées du chemin;

CONSIDÉRANT l'adoption du procès-verbal du chemin du lac-Veillette sud par le règlement 2000-381 fixant l'emprise du dit chemin à une largeur de quinze (15) mètres;

2013-07-186

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil autorise le prolongement de la ligne électrique publique et permette l'utilisation de l'emprise du chemin public du lac-Veillette sud pour l'installation du réseau sous réserve de l'approbation de l'implantation des poteaux et équipements qui se doivent d'être à l'extérieur des fossés et situés dans l'emprise du chemin qui est de cinquante (50) pieds de largeur. Le plan du projet devra être soumis à la municipalité le plus rapidement possible.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU

TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 1970, chemin Sainte-Marie

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0097, concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire, soumise par monsieur Jean-Luc Henry, le 21 mai 2013, concernant la propriété du 1970, chemin Sainte-Marie.

Relativement aux articles 46 et 59 du règlement de zonage 90-199, cette demande vise:

- l'abaissement de la marge de recul avant pour une portion du bâtiment secondaire existant à 7,09 mètres au lieu de 9 mètres dans la zone 25V;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Monsieur Jean-Luc Henry n'est pas présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

2013-07-187

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, # 2012-056, soumise par monsieur Jean-Luc Henry, le 21 mai 2013, concernant la propriété du 1970, chemin Sainte-Marie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Borne de terrain Avenue Roberge – 1101, avenue Roberge

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire concernant l'enlèvement d'une borne en bordure de l'emprise de l'avenue Roberge;

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien effectués par la municipalité à proximité de la propriété portant le numéro civique 1101 avenue Roberge;

2013-07-188

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la municipalité entérine le remplacement de la borne manquante et autorise le paiement de la facture de Brodeur, L'Heureux Durocher pour un montant de 300 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Avis de motion plan et règlements d'urbanisme

2013-07-189

Monsieur Réjean Gauthier donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance ultérieure, afin de rencontrer les orientations du schéma d'aménagement régional de la MRC de Mékinac, un nouveau plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme soit les règlements de lotissement, de construction, de zonage, relatifs aux permis et certificats ainsi qu'un règlement administratif fixant les montants des pénalités applicables à une infraction à l'une des dispositions réglementaires de sa compétence en urbanisme.

5.4 Demande de révision de dossier - 6 rue Pronovost

CONSIDÉRANT le permis émis pour la propriété du 6, rue Pronovost suite à la demande de dérogation mineure qui a été refusée;

CONSIDÉRANT l'étude du projet de règlement de zonage actuellement par le comité consultatif d'urbanisme et de la nouvelle grille des spécifications proposées par la MRC;

2013-07-190

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil modifie la résolution 2013-02-040 et accepte une marge de recul arrière à 7 mètres et une marge minimale latérale de 2 mètres et une somme des marges latérales de 5 mètres.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Travaux d'aménagement rue Sainte-Marie, été 2013

CONSIDÉRANT la rencontre du 7 juin 2013 entre le conseil municipal et les propriétaires des campings Lac-aux-Sables inc. et Grosleau;

CONSIDÉRANT les problèmes d'érosion de la plage du lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que des travaux seront réalisés pour la saison 2014 et que des travaux temporaires sont nécessaires pour la saison 2013;

2013-07-191

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les travaux suivants soient effectués :

- la municipalité procède à la pose d'une bande de bois le long de la rue Sainte-Marie dans la portion fermée de cette rue en laissant une largeur de roulement pour les camions d'urgence;
- les campings fournissent à leur frais le sable et procède à son enlèvement à la fin de la saison;
- les travaux sont exécutés sous la supervision de la municipalité;

Monsieur Daniel Roy s'enregistre contre cette proposition.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (4).

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Orientation dossier piscine régionale

Monsieur le maire fait état de l'orientation du dossier de piscine régionale suite au sondage téléphonique demandé par la MRC de Mékinac et procède au dépôt des résultats de celui-ci.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu copie du rapport du sondage concernant le projet d'une piscine;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la population de la municipalité de Lac-aux-Sables n'a pas été considérée et consultée dans ce sondage et que ces citoyens sont importants pour la municipalité et son développement;

CONSIDÉRANT que selon le rôle d'évaluation de la municipalité, 47 % des logements appartiennent à des résidents non permanents et que 56 % des contribuables payeurs de taxes de la municipalité n'habitent pas à l'année sur le territoire;

CONSIDÉRANT que ces citoyens sont des payeurs de taxes mais qu'il est fort probable qu'ils n'utiliseront pas ce service;

CONSIDÉRANT que cette particularité existe dans d'autres municipalités de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a toujours considéré et respecté l'ensemble de ses citoyens dans ses décisions;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables croit que dans ce type de projet si un mode de taxation à l'évaluation est envisagé que la population la plus touchée par ce mode de taxation doit être considérée;

2013-07-192

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que les membres du conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demandent à la MRC de Mékinac d'expliquer pourquoi cette grande partie de la population n'a pas été considérée par la MRC étant donné que celle-ci a un impact sur les résultats de sondage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Avis de motion - Félicitation - Bibliothèque Rita-Brouillette

2013-07-193

Madame Lise Méthot et les membres du conseil tiennent à souligner l'obtention d'une mention spéciale reçue du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'amélioration des

locaux de la Bibliothèque effectuée au cours de la dernière année. Le conseil remercie toutes les personnes impliquées dans ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Femmes de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de Femmes de Mékinac relativement aux activités de son 6^e colloque le 1^{er} octobre;

2013-07-194

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accorder une aide financière de 100 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Le Périscope

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de l'organisme Le Périscope relativement aux activités de son 25^e anniversaire;

2013-07-195

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de ne pas accorder d'aide financière étant donné que la MRC de Mékinac a octroyé une aide pour l'ensemble des municipalités du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Coup de coeur des municipalités - Gala chambre de commerce

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac tient depuis plusieurs années un gala reconnaissance afin d'honorer les entreprises d'ici, de reconnaître leurs efforts et de souligner leurs réalisations;

CONSIDÉRANT la présentation des prix coup de cœur des municipalités permettant de décerner un prix spécial à une entreprise s'étant démarquée au cours des dernières années.

2013-07-196

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables honore, cette année, dans la catégorie « Prix Coup de cœur », l'entreprise Camping Lac-aux-Sables inc. dans le cadre du Gala Reconnaissance 2013 de la Chambre de commerce de Mékinac. Le conseil présente toutes ses félicitations aux dirigeants de l'entreprise. Il est de plus résolu de procéder à l'achat de 6 billets pour cette soirée et de payer une somme de 100\$ pour l'inscription

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Motion de félicitation SSI Lac-aux-Sables

2013-07-197

Le conseil municipal tient à féliciter les membres de l'équipe de la brigade du service des incendies de la municipalité qui s'est classée 2^e sur 18 équipes lors des compétitions du Festival provincial des pompiers de Dolbeau-Mistassini.

7.4 Varia

7.4.1 Proposition bénévolat Camp lac en Cœur

2013-07-198

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil vérifie la possibilité d'accueillir le 10 août prochain une cohorte de 100 bénévoles provenant du camp lac en Cœur. Les travaux effectués seront soit le nettoyage de certains fossés le long des chemins municipaux ou du nettoyage le long de la plage du parc de la Pointe du Vieux Moulin. Les travaux à exécuter devront être conformes à la réglementation applicable et sera supervisés par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4.2 Aide Lac Mégantic

CONSIDÉRANT la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

CONSIDÉRANT le mouvement créé par la Ville de Québec qui octroie 50 000 \$ à la Croix-Rouge afin de supporter les équipes en place et les sinistrées;

CONSIDÉRANT devant l'ampleur de cette tragédie, l'appel à la solidarité lancé à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables est solidaire de la municipalité de Lac Mégantic;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables souhaite contribuer financièrement au fonds pour venir en aide à cette communauté;

2013-07-199

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ au Fonds Soutien Lac-Mégantic de la Croix-Rouge à titre de contribution pour venir en aide aux sinistrés de la municipalité de Lac- Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire.

Cette somme est affectée au surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4.3 Avis de motion de félicitation

2013-07-200

Madame Aline Ménard propose une motion de félicitation à madame Valérie Cloutier, directrice-générale pour la planification et la coordination des festivités de la journée du 23 juin 2013 qui a remporté un vif succès de participation.

Madame Cloutier souligne l'implication de plusieurs membres du conseil à l'organisation de la journée, de deux bénévoles du comité des loisirs de Lac-aux-Sables et de citoyens qui ce sont impliqués lors de l'événement.

7.4.4 Facture - MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la facture reçue de la MRC de Mékinac concernant des travaux exécutés au printemps 2009;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé à la directrice-générale de vérifier si au niveau juridique il y avait prescription de la créance;

2013-07-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier que la municipalité de Lac-aux-Sables n'autorise pas le paiement de la facture au montant de 496,37 \$ reçue en juin 2013 non datée et non numérotée puisque les frais mentionnés ont été encourus depuis plus de trois ans et que ceux-ci sont prescrits.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 20

Fin : 20 h 35

7.6 Levée de l'assemblée

2013-07-202

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Roy appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la séance soit levée à 20 h 36.

Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013

1. Administration de la municipalité

[1.1 Ouverture de l'assemblée](#)

[1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour](#)

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2013

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'août 2013

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

1.6 Adoption tarif de rémunération du personnel électoral

1.7 Signature convention collective 2012-2016

1.8 Embauche adjointe administrative, poste temporaire de remplacements

2. Trésorerie

2.1 Bordereau des dépenses du mois de juillet 2013

2.2 Engagement de crédits

3. Sécurité publique

3.1 Achat habits de combat

3.2 Inscription formation Officier non urbain

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

4.1 Signature convention modification du système d'avertissement de passage à niveau

4.2 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement – Lac Veillette

4.3 Autorisation de travaux

4.4 Acceptation offre Coop St-Ubalde

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Avis de motion - entretien des installations septiques avec ultra-violets

6. Loisirs et culture

- 6.1 Calendrier historique Appartenance Mauricie 2014
- 6.2 Autorisation de stationnement et fermeture rue Cloutier
– Fête Estivale
- 6.3 Adoption politique culturelle

7. Autres sujets

- 7.1 Demande commandite publicitaire Club Quad Mékinac
2011
- 7.2 Varia
 - 7.2.1 Demande pose de dos d'âne rue Lavallée-
Magnan et d'une signalisation
d'interdiction pour le transport de marchandises
 - 7.2.2 Avis de séance extraordinaire 12 août 2013
- 7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.4 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 5^e jour du mois d'août deux mille treize (5 août 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame

Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-08-203

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 5 août 2013 en ajoutant le point suivant :

7.2.1 Demande pose de dos d'âne rue Lavallée-Magnan et d'une signalisation d'interdiction pour le transport de marchandises

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-08-204

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'août 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-08-205

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 41

Fin : 19 h 47

1.6 Adoption tarif de rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE les prochaines élections municipales auront lieu le 3 novembre 2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut établir le tarif de la rémunération du personnel électoral conformément à l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums*;

ATTENDU QUE la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de huit heures consécutives et que la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de dix heures consécutives en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

2013-08-206

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'adopter les tarifs de la rémunération du personnel électoral tel que le tableau ci-dessous.

	Fonction vote par anticipation	Dépouillement vote par anticipation	Fonctions jour du scrutin	
Scrutateur	140	31	167	
Secrétaire de bureau de vote	102	31	122	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	113		134	
Président de la table de vérification	140		167	
Membre de la	102		122	

table de vérification				
Réviseur : commission de révision				13 \$ de l'heure
Secrétaire : commission de révision				12 \$ de l'heure
Agent réviseur : commission de révision				11 \$ de l'heure
Rémunération du président d'élection : tel que parue dans la gazette officielle du Québec incluant 300 \$ le jour du vote par anticipation et 400 \$ le jour du scrutin.				
Rémunération du secrétaire d'élection : tel que parue dans la gazette officielle du Québec. 75 % de la rémunération du président d'élection pour les jours de scrutins.				
15 \$ pour la durée de la formation, indépendamment du poste concerné.				
Toute autre rémunération : tel que parue dans la gazette officielle du Québec.				

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Signature convention collective 2012-2016

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre les parties suite aux négociations;

CONSIDÉRANT que la partie syndicale a procédé au vote du projet de convention le 30 juillet 2013 et qu'il a été accepté à l'unanimité;

2013-08-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables entérine le projet de convention collective entre le Syndicat canadien de la fonction publique (local 3872) et la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016.

Que le maire monsieur Yvan Hamelin et la directrice-générale et secrétaire-trésorière madame Valérie Cloutier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le document de la convention collective.

Que la directrice-générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder aux paiements prévus à l'article 25.02 à la période de paie suivant la signature de la convention collective par chacune des parties. La somme des rétroactivités est prise à même le surplus accumulé affecté pour ce qui est de l'année 2012.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Embauche adjointe administrative, poste temporaire de remplacements

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin à l'occasion d'effectuer des remplacements sur appel pour le poste de madame Madeleine Hébert;

CONSIDÉRANT qu'il est important de connaître le système de comptabilité utilisé par la municipalité pour effectuer cette tâche;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est disponible et formée pour effectuer ce type de remplacement dans deux municipalités avoisinantes;

2013-08-208

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité procède à l'embauche de madame Josée Delisle à titre d'adjointe administrative pour effectuer les remplacements sur appel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Aline Ménard et par monsieur Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-08-209

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 juillet 2013, au montant de 60 142,59 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 381 660,60 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 juillet 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2013-08-210

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant	Budget
Déductible dossier assurance rue Bourassa	2 500 \$	Assurances

2. Transport

Description	Montant	Budget
Calcium et nivelage chemin Tawachiche	6 000 \$	Matériel et sous-traitance voirie

3. Loisirs

Description	Montant	Budget
Publicité Hebdo (Fête Estivale)	247 \$	Administration – Publicité générale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Achat habits de combat

CONSIDÉRANT les prix de soumission reçus pour l'achat d'habits de combat;

2013-08-211

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu d'autoriser le directeur-préventionniste à procéder à l'achat de trois habits de combat pour le Service des incendies de Lac-aux-Sables auprès de la compagnie Aéro-Feu tel que prévu au budget de l'année 2013 au coût de 1 350 \$ plus les taxes applicables par habit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.2 Inscription formation Officier non urbain

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir une relève d'officiers au sein de la brigade des incendies;

CONSIDÉRANT que la municipalité privilégie d'avoir des officiers disponibles sur semaine;

CONSIDÉRANT l'intérêt porté par les candidats ainsi que la recommandation faite par le chef pompier;

2013-08-212

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu d'autoriser l'inscription de messieurs Éric Marcotte et Karl Bédard au cours d'Officier non urbain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Signature convention modification du système d'avertissement de passage à niveau

CONSIDÉRANT le protocole d'entente reçu du Canadian National pour la modification du système d'avertissement de passage à niveau;

2013-08-213

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice-générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables la convention type pour la modification du système d'avertissement de passage à niveau de la rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement – chemin du lac Veillette

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour le chemin du lac Veillette est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2013-08-214

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'accepter la demande et de verser la somme de 1 829 \$, selon la politique d'aide au déneigement des chemins privés pour la saison 2012-2013 pour le chemin du Lac-Veillette sud (3.1 km).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Autorisation de travaux

CONSIDÉRANT le budget annuel 2013 adopté et le plan triennal d'immobilisations;

2013-08-215

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité autorise les travaux suivants dans la programmation de travaux de la municipalité.

Changement de ponceaux chemin du lac Huron, 25 000 \$

Fossés et rechargement portion municipale de la route Boutet, 30 000 \$

Remplacement du tablier pont chemin Tawachiche, 6 000 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Acceptation offre Coop St-Ubalde

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu avec la Coop St-Ubalde au sujet du dossier de la contamination d'un bidon de chlore en août 2011;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés à la municipalité pour cet incident;

CONSIDÉRANT la demande transmise à la Coop St-Ubalde étant donné qu'elle est le fournisseur du produit pour la municipalité;

2013-08-216

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte l'offre faite de la Coop St-Ubalde au montant de 1 500 \$ pour le règlement du litige.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Avis de motion - entretien des installations septiques avec ultra-violetts

2013-08-217 Madame Aline Ménard donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement indiquant les normes à suivre pour l'entretien des installations septiques avec ultra-violets.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Calendrier historique Appartenance Mauricie 2014

2013-08-218 Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu de se procurer, d'Appartenance Mauricie, 25 calendriers historiques 2014 portant sur les Communications en Mauricie, pour un montant total de 250 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Autorisation de stationnement et fermeture de rues – Fête Estivale

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de la Fête Estivale;

2013-08-219 **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil :

- autorise le stationnement sur un coté de la rue Cloutier durant la fin de semaine du 15, 16, 17 et 18 août 2013;
- autorise la fermeture du quadrilatère formé par les rues Principale, Cloutier, chemin Sainte-Marie et rue Sainte-Marie pour la tenue d'une course de lits, durant 30 minutes approximativement, le 16 août 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.3 Adoption politique culturelle

CONSIDÉRANT la politique culturelle de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-07-264 adoptant le Plan de développement culturel de la municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-07-212 adoptant le Profil culturel de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité Arts et Culture de Lac-aux-Sables a réalisé les étapes prévues au Plan de développement;

CONSIDÉRANT la rédaction d'un projet de Politique culturelle par le comité Arts et Culture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de politique culturelle a été remise pour consultation à tous les membres du conseil municipal;

2013-08-220

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu d'adopter la Politique culturelle de la municipalité de Lac-aux-Sables datée de juillet 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande commandite publicitaire Club Quad Mékinac 2011

2013-08-221

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité achète une commandite publicitaire au coût de 150 \$ pour la publication des cartes des sentiers du Club Quad Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Varia

7.2.1 Demande pose de dos d'âne rue Lavallée-Magnan et d'une signalisation d'interdiction pour le transport de marchandises

2013-08-222

Des citoyens du secteur de la rue Magnan-Lavallée mentionnent au conseil que la vocation de ces rues a changé avec les années, qu'il y a

une certaine présence policière mais que les heures de surveillance ne sont pas aux heures idéales. Les citoyens de cette rue demandent la pose de dos d'âne sur la rue Lavallée au coin Magnan et l'ajout de signalisation pour le transport de marchandises.

Le maire indique que l'information pour le transport sera transmise au Marché Tradition afin d'indiquer que les livraisons s'effectuent par la rue Principale et non par la rue Lavallée.

Une demande sera adressée au service de police afin que la présence policière soit accentuée aux heures suivantes entre : 7h à 9h, 15h à 17h30, à la noirceur.

Le maire indique que la municipalité ne peut poser de dos d'âne sur un arrêt obligatoire.

7.2.2 Avis de séance extraordinaire 12 août

2013-08-223

Le maire donne avis qu'il y aura une séance extraordinaire le 12 août 2013 à 19h30 pour procéder à l'adoption du plan d'urbanisme et des projets de règlements d'urbanisme de la municipalité.

7.3 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 10

Fin : 20 h 15

7.4 Levée de l'assemblée

2013-08-224

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Aline Ménard appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que la séance soit levée à 20h16.

T. Yvan Hamelin
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2013

1. Administration de la municipalité

[1.1 Ouverture de l'assemblée](#)

[1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour](#)

1.3 Première période de questions – Parole à l'assemblée

2. Trésorerie

Aucun point

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

Aucun point

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Adoption du projet de règlement 2013-513 intitulé
«Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

5.2 Adoption du projet de règlement 2013-514 intitulé
«Règlement administratif»

5.3 Adoption du projet de règlement 2013-515 intitulé
«Règlement relatif à l'émission des permis et certificats
de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

5.4 Adoption du projet de règlement 2013-516 intitulé
«Règlement de lotissement de la Municipalité de Lac-

aux-Sables»

5.5 Adoption du projet de règlement 2013-517 et intitulé
«Règlement de construction de la Municipalité
de Lac-aux-Sables»

5.6 Adoption du projet de règlement 2013-518 «Règlement
de zonage de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

5.7 Avis de consultation publique relative aux règlements
2013-513 à # 2013-518

6. Loisirs et culture

Aucun point

7. Autres sujets

7.1 Période de questions – Parole à l’assemblée

7.2 Levée de l’assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 12^e jour du mois d'août deux mille treize (12 août 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Daniel Roy, conseiller, maire suppléant

Marius St-Amant, conseiller

Lise Méthot, conseillère

Réjean Gauthier, conseiller

Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Hamelin, maire est absent.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l’assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Daniel Roy, maire suppléant. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l’avis de la séance extraordinaire, monsieur le maire a fait mention de cette séance extraordinaire lors de la séance ordinaire du 5 août 2013. Madame Cloutier mentionne que l’avis public a été affiché à compter de vendredi le 9 août 2013 aux endroits indiqués par règlement.

1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour

Monsieur Roy fait la lecture de l’ordre du jour.

2013-08-225

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 12 août 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Aucune question

2. TRÉSORERIE

Aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Adoption du projet de règlement 2013-513 intitulé «Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement 2007-247);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Lac-aux-Sables à procéder à l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du plan a été étudié par le comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du 8 juillet 2013 concernant l'adoption du règlement;

CONSDIÉRANT que la loi prévoit que le Conseil municipal doit procéder à une consultation publique suite à l'adoption du projet de règlement;

2013-08-226

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu :

Que le conseil adopte le projet de plan d'urbanisme (règlement no 2013-513) tel que déposé;

Que ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique tenue par le conseil municipal et présidée par monsieur le Maire, le 30 août 2013 à 19h30 à la salle municipale;

Qu'une copie du projet de plan d'urbanisme soit transmise tel que prévu par la loi aux municipalités limitrophes soient Notre-Dame-de-Mautauban, Rivière-à-Pierre, Saint-Ubalde, Sainte-Thècle, Saint-Adelphe, Trois-Rives ainsi qu'à la MRC de Mékinac;

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers.

5.2 Adoption du projet de règlement 2013-514 intitulé «Règlement administratif»

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter un règlement pour fixer les montants des pénalités applicables à une infraction à l'une des dispositions réglementaires de sa compétence;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 455 du Code municipal du Québec ainsi que celles de l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2013;

2013-08-227

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot, et résolu que le règlement 2013-514 intitulé Règlement administratif soit par les présentes, adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Adoption du projet de règlement 2013-515 intitulé «Règlement relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement 2007-247);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables peut procéder à l'adoption de son règlement relatif à l'émission des permis et certificats selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement relatif à l'émission des permis et certificats est réalisé en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement relatif à l'émission des permis et certificats vise à remplacer le règlement de numéro 90-202 ainsi que ses amendements respectifs;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été étudié par le comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du 8 juillet 2013 concernant l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le Conseil municipal doit procéder à une consultation publique suite à l'adoption du projet de règlement;

2013-08-228

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement relatif à l'émission des permis et certificats (règlement no 2013-515) tel que déposé;

Que le Règlement 2013-515 est constitué d'un document principal et de tous documents connexes d'accompagnement, plans, cartes et annexes;

Que le règlement 2013-515 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur;

Que ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique tenue par le conseil municipal et présidée par monsieur le Maire, le 30 août 2013 à 19h30 à la salle municipale;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Adoption du projet de règlement 2013-516 intitulé «Règlement de lotissement de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement 2007-247);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables peut procéder à l'adoption de son règlement de lotissement selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de lotissement est réalisé en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de lotissement vise à remplacer le règlement de numéro 90-201 ainsi que ses amendements respectifs;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été étudié par le comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du 8 juillet 2013 concernant l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le Conseil municipal doit procéder à une consultation publique suite à l'adoption du projet de règlement;

2013-08-229

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement de lotissement (règlement no 2013-516) tel que déposé;

Que le règlement 2013-516 est constitué d'un document principal et de tous documents connexes d'accompagnement, plans, cartes et annexes;

Que le règlement 2013-516 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur;

Que ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique tenue par le conseil municipal et présidée par monsieur le Maire, le 30 août 2013 à 19h30 à la salle municipale;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Adoption du projet de règlement 2013-517 et intitulé «Règlement de construction de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement 2007-247);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables peut procéder à l'adoption de son règlement de construction selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de construction est réalisé en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de construction vise à remplacer le règlement de numéro 90-200 ainsi que ses amendements respectifs;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été étudié par le comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du 8 juillet 2013 concernant l'adoption du règlement;

CONSDIÉRANT que la loi prévoit que le Conseil municipal doit procéder à une consultation publique suite à l'adoption du projet de règlement;

2013-08-230

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Aline Ménard et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement de construction (règlement no 2013-517) tel que déposé;

Que le Règlement 2013-517 est constitué d'un document principal et de tous documents connexes d'accompagnement, plans, cartes et annexes;

Que le règlement 2013-517 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur;

Que ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique tenue par le conseil municipal et présidée par monsieur le Maire, le 30 août 2013 à 19h30 à la salle municipale;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.6 Adoption du projet de règlement 2013-518 «Règlement de zonage de la Municipalité de Lac-aux-Sables»

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 (règlement 2007-247);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du projet de règlement de zonage a été donnée à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables peut procéder à l'adoption du règlement de zonage selon la procédure prévue aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de zonage est réalisé en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été étudié par le comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage vise à remplacer le règlement de zonage numéro 90-199 ainsi que ses amendements respectifs;

2013-08-231

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement de zonage (règlement no 2013-518) tel que déposé;

Que le Règlement 2013-518 est constitué d'un document principal et de tous documents connexes d'accompagnement, plans, cartes et annexes;

Que le règlement 2013-518 abroge et remplace tout règlement antérieur qui viendrait en contradiction avec le présent règlement suite à son entrée en vigueur;

Que les demandes pour des nouveaux usages dans les périmètres urbains devront respecter le présent projet de règlement de zonage.

Que ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique tenue par le conseil municipal et présidée par monsieur le Maire, le 30 août 2013 à 19h30 à la salle municipale;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.7 Avis de consultation publique relative aux règlements # 2013-513 à # 2013-518

2013-08-232

Le conseil municipal donne avis :

Que lors d'une séance extraordinaire tenue le 12 août 2013, le conseil a adopté les projets de règlements de remplacement suivants :

- a. numéro 2013-513 et intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables »;
- b. numéro 2013-518 et intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de Lac-aux-Sables »;
- c. numéro 2013-517 et intitulé « Règlement de construction de la Municipalité de Lac-aux-Sables »;
- d. numéro 2013-516 et intitulé « Règlement de lotissement de la Municipalité de Lac-aux-Sables »;
- e. numéro 2013-515 et intitulé « Règlement relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Lac-aux-Sables »;
- f. numéro 2013-514 et intitulé « Règlement administratif ».

Qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 30 août 2013, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au 820, rue St-Alphonse, à Lac-aux-Sables. L'objet de l'assemblée est de présenter et expliquer la teneur des règlements ci-dessus indiqués. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Que l'ensemble de ces projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité.

Que les projets de règlements et les descriptions des zones peuvent être consultés au bureau municipal situé à l'adresse ci-dessus mentionnée, du lundi au vendredi entre 9h et midi et, entre 13h et 16h.

Que les règlements de zonage et de lotissement seront soumis à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la municipalité.

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée

Madame Cloutier donne des explications générales sur la fonction des différents règlements adoptés lors de la séance. Elle invite les personnes présentes à la séance de consultation publique qui aura lieu le 30 août 2013 à 19h30.

7.2 Levée de l'assemblée

2013-08-233

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Aline Ménard appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la séance soit levée à 19h55.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 août 2013 et de la séance extraordinaire du 12 août 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de septembre 2013
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2013
- 2.2 Engagement de crédits

3. Sécurité publique

- 3.1 Demande de candidature pompier volontaire pour formation de futur pompier I
- 3.2 Avis de motion : Réussite du cours de Pompier 1 : Hugo-Stéphane Lavoie
- 3.3 Formation auto-sauvetage
- 3.4 Dépôt rapport directeur-incendie tâches réalisées en début de mandat

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Déneigement portion municipale route Boutet
- 4.2 Abroger 2013-08-214, changer pour chemin du lac Veillette nord
- 4.3 Autorisation octroi de contrat demande de soumission pour la pulvérisation rue St-Rémi et patinoire
- 4.4 Soumission sur invitation pavage rue St-Rémi et autres travaux de pavage
- 4.5 Soumission sur invitation béton patinoire
- 4.6 Soumission sur invitation patinoire
- 4.7 Soumission sur invitation achat camion F-150

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 141, chemin Touzin

- 5.2 Demande de dérogation mineure - lot 78-p, chemin du lac Huron

6. Loisirs et culture

- 6.1 Calendrier municipal 2014
- 6.2 Autorisation budget Journées de la Culture
- 6.3 Dépôt rapport annuel camp de jour 2013

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
- 7.2 Avis de motion
 - 7.2.1 Bénévoles du lac-en-Cœur
 - 7.2.2 Fête Estivale 2013
- 7.3 Varia
- 7.4 Avis public séance extraordinaire
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 9^e jour du mois de septembre deux mille treize (9 septembre 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame

Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-09-234

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 9 septembre 2013 en apportant les modifications suivantes :

- Retirer le point 1.6 Renouvellement contrats de travail des cadres municipaux pour le remettre à une séance ultérieure
- Ajouter le point 4.7 Soumission sur invitation camion F-150 4x4
- Retirer le point 5.3 Règlement utilisation de l'emprise publique
- Ajouter le point 6.3 Dépôt rapport annuel camp de jour 2013

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 août 2013 et de la séance extraordinaire du 12 août 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 août 2013 et de la séance extraordinaire du 12 août 2013 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-09-235

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de septembre 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-09-236

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 44

Fin : 19 h 54

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Marius St-Amant et par monsieur Daniel Roy;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-09-237

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 août 2013, au montant de 104 538,90 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 54 070,97 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2013.

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits

2013-09-238

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant	Budget
Achat classeur pour archives – dossier de propriétés	700 \$	Surplus affecté immobilisations 2012

2. Transport

Description	Montant	Budget
Réfection coin du chemin du lac-en-Cœur et de la route 153	1 500 \$	Surplus affecté immobilisations 2012

3. Hygiène du milieu

Description	Montant	Budget
Appareil pour détection de fuite d'eau	4 500 \$	Surplus affecté immobilisations 2012
Équipement de levée de regards d'égout	1 600 \$	Surplus affecté immobilisations 2012

4. Loisirs

Description	Montant	Budget
Banque d'heures dossier Loisirs et Santé et Bien-être – Mme Frédérique Beaupré	60 heures	Salaires 2013

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Demande de candidature pompier volontaire pour formation de futur pompier I

CONSIDÉRANT que le SSI de Lac-aux-Sables doit avoir suffisamment de pompiers formés détenant la certification de Pompier I;

CONSIDÉRANT que le conseil désire procéder à la sélection des candidats avant le début du prochain groupe de formation;

CONSIDÉRANT qu'étant donné le nombre d'heures de formation nécessaire ainsi que la disponibilité qu'un pompier doit avoir il est important de valider l'intérêt des candidats et de procéder à certaines vérifications;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir un processus d'embauche établi et transparent;

2013-09-239

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil fasse paraître un appel de candidatures afin d'informer les gens des qualifications recherchées et du processus de sélection. Les candidatures seront reçues à la municipalité et par la suite étudiées par M. Maxime Poulin Grenier, M. Yvon Bourassa et un membre délégué par le conseil pour recommandation au conseil municipal avant la résolution d'embauche et de formation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Avis de motion : Réussite du cours de Pompier I : Hugo-Stéphane Lavoie

2013-09-240

Le conseil municipal tient à féliciter monsieur Hugo-Stéphane Lavoie pour la réussite de la formation de niveau Pompier I. Monsieur Lavoie a complété avec succès l'ensemble de la formation et a réussi l'examen final.

3.3 Formation auto-sauvetage

2013-09-241

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil autorise la formation de huit pompiers à la formation d'auto-sauvetage pour une somme de 2 138 \$. Le budget alloué est affecté dans le budget 2013 soit 1 600 \$ dans le budget formation et l'excédent dans le budget d'une pratique mensuelle étant donné que cette formation prévoit des heures obligatoires de pratique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.4 Dépôt rapport directeur-incendie tâches réalisées en début de mandat

2013-09-242

Le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du suivi des tâches réalisées au 30 août 2013 préparé par le directeur incendie monsieur Maxime Poulin-Grenier et déposé au comité de suivi de l'entente intermunicipale en incendie des municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame de Montauban et Sainte-Thècle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Déneigement portion municipale route Boutet

CONSIDÉRANT les travaux d'amélioration réalisés sur la portion municipale de la route Boutet;

CONSIDÉRANT l'accroissement du nombre de constructions dans ce secteur;

2013-09-243

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité procède au déneigement de la portion municipale de la route Boutet à compter de la saison hivernale 2013-2014. L'entretien hivernal sera effectué par le service des travaux publics de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Abroger résolution # 2013-08-214, changer pour chemin du lac Veillette nord

CONSIDÉRANT que la demande déposée pour le chemin du lac Veillette est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

CONSIDÉRANT que la résolution # 2013-08-214 doit être abrogée pour corriger le nom du chemin;

2013-09-244

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'accepter la demande et de verser l'aide financière de 1 180 \$ selon la politique d'aide au déneigement des chemins privés pour la saison 2012-2013 pour le chemin du Lac-Veillette nord (2 km) à l'association Les Francs Amis représentée par monsieur Guy Marcouiller.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Autorisation octroi de contrat demande de soumission pour la pulvérisation rue St-Rémi et patinoire

CONSDÉRANT la demande de soumission 2013-09-01 pour des travaux de pulvérisation sur la rue St-Rémi et la patinoire du parc Louis-Philippe Fugère;

2013-09-245

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil autorise la directrice-générale à procéder à l'octroi du contrat suite à la réception des soumissions au plus bas soumissionnaire conforme afin de pouvoir procéder aux travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Soumission sur invitation pavage rue St-Rémi et autres travaux de pavage

2013-09-246

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que la municipalité demande des soumissions sur invitation pour des travaux de pavage sur la rue St-Rémi et des correctifs sur une portion de la rue Buisson et de la rue Ste-Marie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Soumission sur invitation béton patinoire

CONSIDÉRANT les résolutions 2012-09-264, 2012-09-265 et 2013-05-125 concernant la nouvelle patinoire du parc Louis-Philippe Fugère;

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée par le pacte rural enveloppe locale;

2013-09-247

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil demande au contremaître des Travaux publics de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour les travaux relatifs à la pose d'une dalle de béton pour la nouvelle patinoire au parc Louis-Philippe Fugère d'une grandeur de 50' x 130'.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.6 Soumission sur invitation patinoire

CONSIDÉRANT les résolutions 2012-09-264, 2012-09-265 et 2013-05-125 concernant la nouvelle patinoire du parc Louis-Philippe Fugère;

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée par le pacte rural enveloppe locale;

2013-09-248

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil demande au contremaître des Travaux publics de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour les travaux relatifs à l'installation d'une nouvelle patinoire de 50' x 130' au parc Louis-Philippe Fugère auprès d'au moins deux fournisseurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.7 Soumission sur invitation achat camion F-150

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire effectuer une rotation de sa flotte de camions sur une base régulière;

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation sont nécessaires sur le camion F-150 2004 et qu'un investissement est nécessaire;

CONSIDÉRANT que le camion F-150 2004 a presque dix ans;

2013-09-249

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil demande des soumissions sur invitation pour procéder à l'achat d'un camion F-150 4 x 4.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 141, chemin Touzin

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0249, concernant l'implantation d'un bâtiment principal, soumise par monsieur Martin Durocher, a.g. pour la Succession J-P. Massicotte, le 6 août 2013, concernant la propriété du 141, chemin Touzin.

Relativement aux articles 46 et 59 du règlement de zonage 90-199 pour la zone 25V, cette demande vise:

- l'abaissement de la marge de recul avant pour un bâtiment principal existant à 4,58 mètres et 7,01 mètres au lieu de 9 mètres dans la zone 25V;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

2013-09-250

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, # 2012-0249, soumise par monsieur Martin Durocher, a.g. pour la Succession J-P. Massicotte, le 6 août 2013, concernant la propriété du 141, chemin Touzin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure - lot- 78p, chemin du lac Huron

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0248, concernant l'implantation d'une enseigne publicitaire, soumise par Les Entreprises St-Ubalde et les Cultures H. Dolbec, le 26 juillet 2013, concernant la propriété du lot 78-p sur le chemin du lac Huron (matricule 8792-61-0595).

Relativement à l'article 104 du règlement de zonage 90-199, cette demande vise :

- l'abaissement de la norme prescrite pour une enseigne publicitaire par rapport à l'emprise d'un chemin à 2,50 mètres au lieu de 10 mètres;

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les représentants du demandeur et du propriétaire ne sont pas présents dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

2013-09-251 Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, # 2012-0248, soumise par Les Entreprises St-Ubalde et les Cultures H. Dolbec, le 26 juillet 2013, concernant la propriété le lot 78-p sur le chemin du lac Huron (matricule 8792-61-0595).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Calendrier municipal 2014

2013-09-252 Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil municipal demande la collaboration du comité culturel et de la société d'histoire pour la préparation d'un calendrier annuel soulignant les panoramas visuels de la municipalité ainsi que son 115^e anniversaire. Le conseil municipal s'engage à remettre les fonds recueillis par la vente du calendrier aux élèves de l'école le Sablon d'Or pour le financement des activités scolaires si l'école accepte que les élèves soient mis à contribution pour la distribution de ce calendrier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Autorisation budget Journées de la Culture

2013-09-253 Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise le budget pour les Journées de la Culture soit 600 \$ et autorise la conseillère madame Aline Ménard à procéder à la demande de subvention octroyée par le comité culturel Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.3 Dépôt rapport annuel camp de jour 2013

2013-09-254 Le conseil municipal accepte le dépôt du rapport annuel du camp de jour 2013 préparé par madame Frédérique Beaupré coordonnatrice.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

Aucun point

7.2 Avis de motion

7.2.1 Motion de remerciements bénévoles du Camp Lac-en-Coeur

2013-09-255

Les membres du conseil municipal remercient les bénévoles du camp lac en Cœur qui ont donné de leur temps pour embellir les berges du parc de la Pointe du Vieux Moulin.

7.2.2 Motion de félicitation Fête Estivale 2013

2013-09-256

Les membres du conseil municipal désirent féliciter les membres du comité organisateur de la Fête Estivale pour l'édition 2013 et souligner le développement de l'organisation et la diversité des activités offertes pour les différentes clientèles. Une mention spéciale aux bénévoles qui soutiennent l'organisation pour la tenue des quatre journées de festivités.

7.3 Varia

Aucun point

7.4 Avis de séance extraordinaire

2013-09-257

Le maire donne avis qu'il y aura une séance extraordinaire le 23 septembre 2013 à 19h30 pour procéder entre autre à l'adoption des états et rapports financiers 2012.

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 11
Fin : 20 h 19

7.6 Levée de l'assemblée

2013-09-258 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Roy appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la séance soit levée à 20 h 20

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2013

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption des états financiers 2012

1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée
(15 minutes)

1.5 Renouvellement Contrats de travail des cadres
municipaux

2. Trésorerie

2.1 Engagement de crédits

3. Sécurité publique

3.1 Achat réservoir borne fontaine sèche

3.2 Adoption organigramme SSI Lac-aux-Sables

3.3 Unification politique salariale des services de sécurité
incendie-entente intermunicipale Lac-aux-Sables,
Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle

3.4 Utilisation camion journée sensibilisation La Grande
Évacuation

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

4.1 Entériner octroi de contrat pour la pulvérisation rue St-
Rémi et patinoire

4.2 Dépôt des soumissions sur invitation béton patinoire

- 4.3 Octroi de contrat soumission sur invitation achat camion F-150

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt des recommandations du CCU suite à la consultation publique

6. Loisirs et culture

Aucun point

7. Autres sujets

- 7.1 Période de questions – Parole à l’assemblée
7.2 Levée de l’assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 23^e jour du mois de septembre deux mille treize (23 septembre 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

M. Daniel Roy, conseiller est absent.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l’assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de la séance extraordinaire, monsieur le maire a fait mention de cette séance extraordinaire lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2013. Madame Cloutier mentionne que l'avis public a été affiché à compter de jeudi le 12 septembre 2013 aux endroits indiqués par règlement.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-09-259

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 23 septembre 2013 tel que présenté en retirant le point Nomination vérificateur externe année 2013-2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des états financiers 2012

Suite à la présentation des états financiers au 31 décembre 2012, effectuée par M. Guy Désaulniers CA de la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c. CA;

2013-09-260

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil de la municipalité adopte le rapport du vérificateur de la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c. CA et le rapport financier pour l'exercice 2012 présentant un surplus de 138 759 \$ des activités financières de fonctionnement et un surplus de 16 611 \$ pour les investissements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 19 h 53 *aucune question*

Fin : 19 h 53

1.5 Renouvellement Contrats de travail des cadres municipaux

CONSIDÉRANT que les dispositions des contrats des cadres prévoient des ajustements suite à la signature de la convention collective des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT les rencontres effectuées par le comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'analyse des différentes propositions préparées par le comité;

CONSIDÉRANT que le conseil veut renouveler les contrats de travail des cadres municipaux;

2013-09-261

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu:

Que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables accepte la proposition d'ajustement présentée par le comité des ressources humaines qui prévoit notamment que l'augmentation consentie aux cadres est équivalente à la moyenne de celle consentie aux employés syndiqués tel que décrit dans le rapport soumis au 16 septembre 2013;

Que les clauses présentées au rapport sont intégrées à chacun des contrats de travail des cadres municipaux qui sont la directrice générale et secrétaire-trésorière, la directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment et en environnement et le directeur des travaux publics;

Que les contrats prévoient les conditions applicables pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016;

Que le maire monsieur Yvan Hamelin et la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Valérie Cloutier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les contrats de travail.

Que la directrice-générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder aux paiements prévus à la période de paie suivant la signature du contrat par chacune des parties. La somme des rétroactivités est comptabilisée dans l'état financier de l'année 2012.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Engagement de crédits

2013-09-262

Il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Transport

Description	Montant	Budget
Pneus chargeuse-rétrocaveuse (selon offre du plus bas soumissionnaire)	4 848,17 \$	Budget investissement 2013

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Achat réservoir borne fontaine sèche

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies;

CONSIDÉRANT l'appel de proposition pour la fourniture d'un réservoir pour l'installation d'une borne-fontaine sèche dont les résultats sont les suivants;

Entreprise soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Némo inc.	17 499, 20 \$
ZCL composite inc.	17 918, 13 \$

2013-09-263

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil municipal procède à l'achat d'un réservoir et des ancrages pour les besoins de l'installation d'une borne fontaine sèche selon le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Némo inc. pour un montant incluant les taxes de 17 499, 20 \$. La somme est imputée au budget investissement sécurité incendie tel que prévu au budget 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Adoption organigramme SSI Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT les différentes fonctions et formations des membres du service incendie;

CONSIDÉRANT que le nouvel organigramme tient compte d'une uniformité entre les trois services incendie et que chacun des services a reçu une copie;

2013-09-264

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal adopte l'organigramme du Service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables tel que présenté par M. Maxime Poulin, directeur incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Unification politique salariale des services de sécurité incendie-entente intermunicipale Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'une unification des politiques salariales a été étudiée par les directions-générales, les maires et les chefs aux opérations;

CONSIDÉRANT les rencontres de travail réalisées pour préparer la proposition finale;

2013-09-265

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil municipal adopte, tel que proposée, la politique salariale unifiée mise à jour le 30 août 2013. La politique sera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 Utilisation camion journée sensibilisation La Grande Évacuation

2013-09-266

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil autorise le Service de sécurité incendie de la municipalité à utiliser les camions incendies pour les activités de prévention qui auront lieu le 9 et le 31 octobre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Entériner octroi de contrat pour la pulvérisation rue St-Rémi et patinoire

CONSIDÉRANT l'appel de proposition #2013-09-01 pour les travaux de pulvérisation de la rue St-Rémi et la patinoire dont les résultats sont les suivants;

Entreprise soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Maskimo Construction inc.	19 035, 85 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	14 383, 95 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	N'a pas soumissionné
Continental div. de Construction DJL inc	N'a pas soumissionné

2013-09-267

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal octroi le contrat de pulvérisation de la rue St-Rémi et de la patinoire selon le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. pour un montant incluant les taxes de 14 383, 95 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Dépot des soumissions sur invitation béton patinoire

CONSIDÉRANT l'appel de proposition # 2013-09-02 pour les travaux de construction d'une dalle de béton dont les résultats des soumissions conformes sont les suivants;

Entreprise soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Maurécon	87 690, 28 \$
Excavation Jovanex.	55 981, 33 \$
La Truelle d'or	82 748, 10 \$

CONSIDÉRANT un écart important entre le budget alloué pour la réalisation de ces travaux et les résultats de soumissions;

2013-09-268

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal rejette les soumissions de la demande de soumission # 2013-09-02.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Octroi de contrat soumission sur invitation achat camion F-150

CONSIDÉRANT l'appel de proposition # 2013-09-03 pour l'achat d'un camion F-150 dont les résultats sont les suivants;

Entreprise soumissionnaire	Montant incluant les taxes
La Pérade Ford	34 309,69 \$
Ford Lincoln Trois-Rivières	34 694,86 \$

2013-09-269

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil municipal octroi le contrat d'achat d'un camion F-150 2014 selon le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie La Pérade Ford inc. pour un montant incluant les taxes de 34 309, 69 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt des recommandations du CCU suite à la consultation publique

CONSIDÉRANT la consultation publique du 30 août 2013 relativement à l'adoption du nouveau plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en découlant soit les projets de règlements 2013-513 à 2013-518;

CONSIDÉRANT l'étude des commentaires reçus par le comité consultatif d'urbanisme;

2013-09-270

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt des recommandations du CCU et intégrera ces recommandations aux versions finales des règlements 2013-513 à 2013-518 selon leur conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac. Les règlements ainsi modifiés seront adoptés à une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 03
Fin : 20 h 07

7.2 Levée de l'assemblée

2013-09-271 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Aline Ménard appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20h08

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

1.6 Avis dépôt du rôle triennal d'évaluation 2014, 2015, 2016

1.7 Nomination vérificateur externe 2013 - 2014

1.8 Convention collective - Lettre d'entente No. 5

2. Trésorerie

2.1 Bordereau des dépenses du mois de septembre 2013

2.2 Engagement de crédits

2.3 Dépôt reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012

3. Sécurité publique

3.1 Entériner les protocoles de déploiement du SSI de Lac-aux-Sables

3.2 Adoption organigramme SSI Lac-aux-Sables

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

4.1 Soumission sur invitation rue St-Rémi et patinoire

4.2 Demande chemin Tangara et Sittelles

4.3 Adoption règlement - entretien des installations septiques avec ultra-violets

4.4 Décision de facturation de la RGMRM

4.5 Demande de délai réalisation installation septique

- 4.6 Demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du volet chemins à double vocation
- 4.7 Gare Via rail Hervey-Jonction
- 4.8 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement –chemin Tangara et Sittelles

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Adoption règlement 2013-513 - Plan d'urbanisme
- 5.2 Adoption règlement 2013-514 - Règlement administratif
- 5.3 Adoption règlement 2013-515 - Règlement relatif à l'émission des permis et certificat
- 5.4 Adoption règlement 2013-516 - Règlement de lotissement
- 5.5 Adoption règlement 2013-517 - Règlement de construction
- 5.6 Adoption règlement 2013-518 - Règlement de zonage
- 5.7 Dossier offre Ferme Scheidegger et frères inc.
- 5.8 Participation programme de mise en valeur du touladi au lac aux Sables en collaboration avec le MDDEFP

6. Loisirs et culture

- 6.1 Collection Georges-Étienne Coté
- 6.2 Demande Comité des loisirs de Lac-aux-Sables
- 6.3 Demandes Maison des jeunes La Ruelle

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
Aucun point
 - 7.2 Dépôt rapport du maire
 - 7.3 Varia
 - 7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
 - 7.5 Levée de l'assemblée
-

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 3^e jour du mois d'octobre deux mille treize (3 octobre 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-10-272

Il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 3 octobre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-10-273

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-10-274

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 39

Fin : 19 h 40

1.6 Avis dépôt du rôle triennal d'évaluation 2014, 2015, 2016

CONSIDÉRANT la demande du conseil de procéder à une rééquilibrage du rôle triennal pour l'exercice 2014, 2015, 2016 par la résolution 2012-12-347;

CONSIDÉRANT le dépôt du rôle d'évaluation par la MRC de Mékinac pour l'exercice 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT que la valeur imposable est de 180 909 000 \$ et la valeur non-imposable est de 29 776 700\$;

2013-10-275

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu d'accepter le dépôt du rôle

pour les exercices 2014, 2015 et 2016 pour un montant total imposable et non-imposable de 210 685 700 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Nomination vérificateur externe 2013 - 2014

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la Firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c. CA à titre de vérificateur externe pour les exercices financiers 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT que cette firme effectue les vérifications comptables de la municipalité depuis plusieurs années;

2013-10-276

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil nomme la Firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c. CA à titre de vérificateur externe pour les exercices financiers 2013 et 2014 pour un montant total de 7 900 \$ en 2013 et 8 100 \$ en 2014 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Convention collective - Lettre d'entente No. 5

2013-10-277

Il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice-générale à conclure la lettre d'entente numéro 5 pour le poste de brigadière-scolaire. Le conseil autorise monsieur le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3872.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Lise Méthot et par monsieur Marius St-Amant;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-10-278

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2013, au montant de 61 058,67 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 204 988,83 \$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits

2013-10-279

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant	Budget
Ordinateur implantation et application	11 500 \$	Budget immobilisations 2013

2. Loisirs et culture

Description	Montant	Budget
Souper-soirée reconnaissance employés, membres des comités municipaux et élus 2013	2 700 \$	Budget adopté activités municipales 2013
Lancement politiques municipales (MADA et culture)	300 \$	Budget adopté activités municipales 2013

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Dépôt reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 89 343 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

2013-10-280

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Entériner les protocoles de déploiement du SSI de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac et le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables avait déjà des protocoles de déploiement inscrits auprès de la centrale incendie;

CONSIDÉRANT l'étude des protocoles de déploiement et des secteurs à couvrir;

CONSIDÉRANT que suite à l'ajout de véhicules dans les casernes faisant partie de l'entente intermunicipale, il y avait lieu de modifier les protocoles de déploiement;

2013-10-281

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu que le conseil entérine les protocoles de déploiement indiquant la municipalité appelée en entraide lors de feux confirmés dans chacun des secteurs avec 1 officier et 5 pompiers.

Secteur 1) : Entraide Sainte-Thècle

Secteur 2) : Entraide Notre-Dame-de-Montauban

Secteur 3) : Entraide Notre-Dame-de-Montauban

Secteur 4) : Entraide Notre-Dame-de-Montauban

Pour les appels alarme incendie touchant les risques élevés et très-élevés, quatre pompiers supplémentaires sont ajoutés à la demande d'entraide.

En deuxième alarme, une deuxième citerne avec deux pompiers peut-être demandée, elle proviendra de Notre-Dame-de-Montauban pour le secteur 1 et de Sainte-Thècle pour les secteurs 2, 3 et 4.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Adoption organigramme SSI Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT les différentes fonctions et formations des membres du service incendie;

CONSIDÉRANT que le nouvel organigramme tient compte d'une uniformité entre les trois services incendie et que chacun des services a reçu une copie;

CONSIDÉRANT que le Directeur relève de l'entente intermunicipale en incendie de Lac-Aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle dont la municipalité mandataire est Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que le Directeur a sous sa responsabilité les chefs aux opérations des trois municipalités;

CONSIDÉRANT que le chef aux opérations de chacune des municipalités a la responsabilité des opérations de la caserne sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le premier lien hiérarchique des pompiers est le chef aux opérations de chaque SSI et ensuite le directeur incendie et la direction générale de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que la signification de toutes les couleurs de l'organigramme a été expliquée aux conseillers et au Maire;

CONSIDÉRANT que la couleur rouge démontre que nous avons des pompiers à former afin d'être conforme à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la présente résolution abroge la résolution # 2013-09-264;

2013-10-282

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard que ce conseil adopte l'organigramme du Service de sécurité incendie de Lac-aux-Sables tel que présenté et expliqué.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Soumission sur invitation rue St-Rémi et patinoire

CONSIDÉRANT la résolution 2013-09-268;

CONSIDÉRANT les travaux de pavage à venir de la rue St-Rémi;

2013-10-283

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité autorise le directeur des travaux publics et la directrice générale à procéder à trois soumissions sur invitation pour les travaux de pavage de la rue St-Rémi, de pavage de la surface de la patinoire et de la fourniture des bandes et du grillage de la patinoire.

Il est de plus résolu, pour permettre l'exécution des travaux avant la saison froide, d'autoriser la directrice générale à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme suite aux résultats des soumissions.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Demande chemin Tangara et Sittelles

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du secteur des chemins des Sittelles et du Tangara concernant l'entretien hivernal et estival à partir de 2014;

CONSIDÉRANT la fin des travaux prévus avec la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban selon le règlement 2009-486;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de chemins privés;

2013-10-284

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que le conseil :

- Maintienne, pour l'entretien hivernal, le programme de subvention pour les chemins du Tangara et des Sittelles tel que la politique d'aide au déneigement des chemins privés selon les critères inscrits dans celle-ci;
- Mentionne que pour l'entretien estival le taux de taxation plus bas de la municipalité de Lac-aux-Sables ne permet pas d'octroyer d'aide pour cette fonction.

Que le conseil n'entend pas augmenter le taux de taxation ou même le garder au même niveau lors du dépôt du prochain rôle pour ajouter du budget d'entretien des voies privées.

- Précise que selon la taxation actuelle, le secteur peut demander à la municipalité de poursuivre la taxe spéciale pour continuer les travaux d'entretien estival ou demander ne pas renouveler la taxation du secteur. Ce dernier devra alors entretenir à sa charge les deux tronçons.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Adoption règlement - entretien des installations septiques avec ultra-violets

ATTENDU QU'aux termes du deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.L.R.Q., c. Q-2, r. 22) (ci-après appelé : « Règlement provincial »), la Municipalité doit prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet lorsqu'elle permet l'installation de tels systèmes sur son territoire;

ATTENDU QUE les pouvoirs en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) (ci-après appelée : « L.C.M. ») sont attribués à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de l'application du Règlement provincial;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE l'article 25.1 L.C.M. prévoit que : « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le

traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble. »;

ATTENDU QUE l'article 95 L.C.M. prévoit que : « *toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable. »;*

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées qui seront dorénavant installés sur le territoire, et ce, en conformité des exigences du Règlement provincial, et plus particulièrement, à effectuer ou faire effectuer les travaux selon le guide d'entretien du fabricant;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 août 2013;

ATTENDU QU'une copie a été donnée aux élus municipaux au moins 48 heures à l'avance et qu'ils reconnaissent l'avoir lue;

2013-10-285

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu unanimement que le règlement numéro 2013-519 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Décision de facturation de la RGMRM

CONSIDÉRANT la vérification des frais supplémentaires relatifs à la vidange de fosses septiques selon les factures de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que la RGMRM a modifié pour 2013 la méthodologie pour la programmation des vidanges et notamment pour les fosses scellées;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une mésentente avec la RGMRM sur la date limite des changements à apporter dans les dossiers pour la saison 2013;

2013-10-286

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil procède aux ajustements de crédits des frais supplémentaires pour les matricules 8399-63-6530, 9094-22-3683 et 8692-86-4582 aux comptes des propriétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Demande de délai réalisation installation septique

CONSIDÉRANT la résolution 2010-11-370;

CONSIDÉRANT les études de dossiers et les demandes des propriétaires pour un délai pour la réalisation d'une nouvelle installation septique;

2013-10-287

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Daniel Roy et résolu d'accorder aux propriétaires des immeubles portant les matricules suivants:

- 8390-04-2615 - 8390-26-0884 - 8390-27-5229
- 8390-28-6359 - 8693-69-0505 - 8799-90-0505
- 9396-00-0879

Accorder un délai pour la fin des travaux d'installation septique conditionnellement :

- que soit déposée, par le propriétaire au plus tard le 1^{er} juin 2014, l'étude de caractérisation du site pour l'obtention de la demande de permis;
- à la signature de l'engagement formel du propriétaire à réaliser les travaux au plus tard le 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du volet chemins à double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours soit du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Chemin Tawachiche	10,8 km	Bois	2 700 voyages

2013-10-288

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 10,8 km pour l'année 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Gare Via rail Hervey-Jonction

CONSIDÉRANT l'annonce de Via Rail Canada de fermer la gare de Lac Édouard et de couper le service d'agents de gare à La Tuque, Parent, Shawinigan et Hervey Jonction;

CONSIDÉRANT que l'accès ferroviaire est primordial pour attirer les touristes, vacanciers et villégiateurs, dont 80% des passagers ce sont procurés leurs billets directement auprès de l'agent de gare en place.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la seule gare dans la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la gare Hervey Jonction est un point de jonction pour les régions de Montréal, du Lac-St-Jean et de l'Abitibi;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la gare résulterait en la disparition ou la diminution des services suivants :

- Vente de billets sur place;
- Enregistrement des bagages;
- Annonce des délais dans l'horaire du train;
- Accès à un espace chauffé et à des toilettes durant les délais;

CONSIDÉRANT que la gare Hervey Jonction accueille près de 3 000 passagers par année et est établi sur notre territoire depuis plus de cent ans;

CONSIDÉRANT que si la vente de billets ne se fait que par internet, d'une part certains usagers n'y ont pas accès;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la gare implique la perte d'au moins un emploi direct;

2013-10-289

EN CONSÉQUENCE il est proposé monsieur Daniel Roy, appuyé par madame Lise Méthot et résolu :

Que le conseil municipal de Lac-aux-Sables s'oppose à la décision de coupures de service d'agents de gare et demande à Via Rail Canada de revenir sur sa décision en considérant la réalité de la Mauricie, afin d'assurer une continuité essentielle de l'utilisation de ce moyen de transport dans notre région.

Que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie la Chambre de commerce de Mékinac dans ses démarches pour la sauvegarde de la gare Hervey Jonction à Lac-aux-Sables et ce, afin de protéger notre économie locale et le tourisme régional.

Que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande au Premier Ministre du Canada, monsieur Stephen Harper, l'intervention du gouvernement fédéral dans ce dossier afin de renverser cette décision qui est au détriment du bien-être de la région et de la sécurité de notre population.

Que copie de cette résolution soit transmise à la députée fédérale de St-Maurice-Champlain, madame Lise St-Denis ainsi qu'à la députée provinciale de Laviolette, madame Julie Boulet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.8 Autorisation de versement de l'aide financière – Politique de déneigement – chemin Tangara et Sittelles

CONSIDÉRANT que la demande déposée par le comité d'entretien des chemins du Lac Georges pour le chemin Tangara et Sittelles est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

2013-10-290

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marius St-Amant, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement, la somme de 885 \$ pour la saison 2012-2013 au Comité du Lac Georges pour les chemins Tangara et des Sittelles pour une longueur de 1,5 km.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Adoption règlement 2013-513 - Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 27 février 2008 par son règlement 2007-247;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables doit, suite à l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'urbanisme, la Municipalité de Lac-aux-Sables a adopté la résolution 2013-07-189 ayant trait à l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables a adopté la résolution 2013-08-226 concernant l'adoption d'un projet de règlement 2013-513 du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables a publié dans un journal distribué sur le territoire municipal et a affiché aux endroits prévus à cet effet, un résumé du projet de règlement sur le plan d'urbanisme et ce, au moins quinze jours avant l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 30 août 2013;

2013-10- 291

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par madame Aline Ménard et résolu :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

Que le règlement no 2013-513 intitulé Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lac-aux-Sables est par la présente adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Adoption règlement 2013-514 - Règlement administratif

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite adopter un règlement pour fixer les montants des pénalités applicables à une infraction à l'une des dispositions réglementaires de sa compétence;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 455 du Code municipal du Québec ainsi que celles de l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné conformément à la Loi le 8 juillet 2013;

2013-10-292

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le règlement 2013-514 soit, et il l'est par les présentes, adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.3 Adoption règlement 2013-515 - Règlement relatif à l'émission des permis et certificat

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 8 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2013-515 relatif à l'émission des permis et certificats a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 30 août 2013;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet de règlement suite à cette assemblée publique de consultation;

2013-10-293

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

Que le règlement 2013-515 intitulé Règlement relatif à l'émission des permis et certificat est par la présente adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.4 Adoption règlement 2013-516 - Règlement de lotissement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 8 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de lotissement numéro 2013-516 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu à une assemblée publique de consultation le 30 août 2013;

2013-10-294

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par madame Lise Méthot et résolu :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

Que le règlement 2013-516 intitulé Règlement de lotissement est par la présente adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.5 Adoption règlement 2013-517 - Règlement de construction

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 8 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de construction numéro 2013-517 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 30 août 2013;

2013-10-295

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

Que le règlement 2013-517 intitulé Règlement de construction est par la présente adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.6 Adoption règlement 2013-518 - Règlement de zonage

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 8 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement de zonage numéro 2013-518 incluant ses annexes a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 12 août 2013;

2013-10-296

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 30 août 2013;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet de règlement suite à cette assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Marius St-Amant et résolu :

Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

Que le règlement 2013-518 incluant ses annexes, intitulé "Règlement de zonage" est par la présente adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.7 Dossier offre Ferme Scheidegger

CONSIDÉRANT l'offre de Ferme Scheidegger déposée le 12 août 2013 concernant l'achat d'une partie de terrain et de bâtiment au 811, rue Veillette;

CONSIDÉRANT l'étude de l'offre déposée indiquant les conditions et les coûts de prise de possession;

2013-10-297

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil ne donne pas suite à cette offre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.8 Participation programme de mise en valeur du touladi au lac aux Sables en collaboration avec le MDDEFP

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Ressources Naturelles à une éventuelle participation à un programme d'ensemencement et de mise en valeur du touladi au lac aux Sables reçue le 7 août 2013 et les précisions du 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT que ce projet en collaboration avec le ministère du développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs

concerne un plan de gestion provincial prévoyant notamment des limites de taille pour la pêche sportive et un cadre de gestion des ensemencements pour rétablir les populations de touladi ou soutenir la pêche sportive;

CONSIDÉRANT que le lac aux Sables a été ciblé comme candidat aux ensemencements de mise en valeur;

CONSIDÉRANT que la municipalité a participé dans le passé à ce type de programme;

CONSIDÉRANT les frais estimés de participation à environ 350,00\$ par année;

2013-10-298

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil confirme son intérêt à participer au projet d'ensemencement de touladis au lac aux Sables en collaboration avec les ministères concernés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Collection Georges-Étienne Coté

CONSIDÉRANT la lettre signée par monsieur Georges-Étienne Côté mentionnant son intérêt à transmettre sa collection de répliques de maisons du secteur Hervey-Jonction à la municipalité avec certaines conditions;

CONSIDÉRANT la résolution # 2012-08-242 indiquant l'intérêt de la municipalité à reprendre ladite collection;

CONSIDÉRANT que l'émission du reçu de don est en lien avec l'évaluation de la valeur de la collection qui a été réalisée;

2013-10-299

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte de reprendre la collection de M. George-Étienne Coté représentant le secteur Hervey-Jonction et émettra un reçu de don à Monsieur Coté au montant de 25 000 \$ représentant 50% de la valeur estimée de ladite collection.

Monsieur Daniel Roy s'enregistre contre cette proposition

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

6.2 Demande Comité des loisirs de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande du Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables pour l'utilisation du gymnase de l'école le Sablon d'Or pour des cours de gymnastique sur musique le lundi;

CONSIDÉRANT l'entente d'utilisation du gymnase avec la Commission scolaire de l'Énergie;

2013-10-300

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte la demande du Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables pour l'utilisation du gymnase de l'école le Sablon d'Or pour des cours de gymnastique sur musique le mardi de 19h à 20h pour une période de 8 semaines débutant le 15 octobre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demandes Maison des jeunes La Ruelle

CONSIDÉRANT les demandes de la Maison des Jeunes La ruelle pour l'utilisation de différents sites et locaux pour des activités pour les jeunes;

CONSIDÉRANT l'entente d'utilisation du gymnase avec la Commission scolaire de l'Énergie;

2013-10-301

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Méthot, appuyé par Aline Ménard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte les demandes de la Maison des Jeunes La Ruelle soient:

- l'utilisation de la salle municipale pour la journée de l'Halloween le 31 octobre 2013 après 17h;
- l'utilisation du gymnase pour des activités de badminton le lundi soir pour la période automne 2013-hiver 2014;
- l'utilisation du chalet le Refuge pour une activité de nuit de la maison des jeunes la Ruelle conditionnellement à la

présence d'au moins un adulte en tout temps durant l'activité.
La date devra être confirmée à la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

Aucun point

7.2 Dépôt rapport du maire

2013-10-302

Monsieur le maire fait la lecture du rapport du maire concernant le bilan du mandat 2009-2013 du conseil municipal qu'il dépose aux membres du conseil et aux archives municipales.

Il est proposé par madame Aline Ménard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'accepter le dépôt du rapport et de le publier dans le prochain écho du lac du mois d'octobre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Varia

Aucun point

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 15

Fin : 20 h 35

7.5 Levée de l'assemblée

2013-10-303 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Roy appuyé par madame Aline Ménard et résolu que la séance soit levée à 20 h 36.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013

1. Administration de la municipalité

- [1.1 Ouverture de l'assemblée](#)
- [1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour](#)
- 1.3 Dépôt avis résultats de scrutin
- 1.4 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 et de la séance ordinaire du 3 octobre 2013
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.6 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.7 Nomination organigramme municipal des élus
- 1.8 Nomination maire(esse) suppléant(e)
- 1.9 Fermeture des bureaux administratifs pendant la période des fêtes
- 1.10 Inscription formation nouveaux élus avec la FQM
- 1.11 Embauche brigadière remplaçante
- 1.12 Mise à pied saisonnière M. Yves Simard
- 1.13 Mise à pied saisonnière M. Pierre Brouillette
- 1.14 Mise à pied saisonnière Mme Lyne Morneau
- 1.15 Dépôt résultat du registre tenu le 30 octobre 2013
- 1.16 Dossier grief
- 1.17 Avis de motion modification au règlement tenue des séances du conseil municipal

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'octobre 2013
- 2.2 Engagement de crédits– Novembre 2013
- 2.3 Changement de signataires compte bancaire
- 2.4 Dossier cour municipale

3. Sécurité publique

- 3.1 Adoption des nouvelles conditions salariales du Service des Premiers Répondants de Lac-aux-Sables
- 3.2 Facture entente intermunicipale en incendie
- 3.3 Embauche et formation futurs pompier I

3.4 Nouveau statut pompiers

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Entériner contrat pavage St-Rémi
- 4.2 Entériner contrat pavage patinoire
- 4.3 Entériner contrat achat bandes de patinoire et grillage
- 4.4 Préciser impact fermeture pont chemin Saint-Alphonse

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 204, Tawachiche-est
- 5.2 Demande de dérogation mineure – 27, rue Tessier
- 5.3 Demande de dérogation mineure – 1 100, Traverse
- 5.4 Nomination au siège #1 du Comité consultatif

d'urbanisme

- 5.5 Nomination de deux membres du Conseil sur le Comité consultatif en
environnement

5.6 Report délai installation septique matricule 8490-62-6040

6. Loisirs, culture, santé et bien-être

- 6.1 Nomination de deux représentants au conseil
d'administration de l'OMH
- 6.2 Demande relevé électronique compte bancaire de la
bibliothèque Rita-Brouillette

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 *Nez rouge*
 - 7.1.2 *O.P.P. Sablon d'Or*
- 7.2 Information pour la présentation du discours du maire
- 7.3 Avis de motion
- 7.4 Varia
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à
19 heures 30 minutes, le 12^e jour du mois de novembre deux mille

treize (12 novembre 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jean-Claude Tessier, maire

Julie Ricard, conseillère
Nicolas Hamelin, conseiller
Yvon Bourassa, conseiller
Sylvain Robert, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le maire adresse un mot de bienvenue à l'assistance.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-11-304

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 12 novembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Dépôt avis résultats de scrutin

La présidente d'élection, madame Valérie Cloutier, fait le dépôt de l'avis des résultats du scrutin suite aux élections du 3 novembre 2013.

POSTE DE CONSEILLER SIÈGE 5

GAUTHIER	<i>Réjean</i>	370	42
ROY	<i>Roger</i>	197	
TRÉPANIÉ	<i>Mario</i>	328	

POSTE DE CONSEILLER SIÈGE 6

GIROUX	<i>Roger</i>	202	
LAVALLÉE	<i>Dominique</i>	696	494

1.4 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 et de la séance ordinaire du 3 octobre 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 et de la séance ordinaire du 3 octobre ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT qu'un membre du conseil actuel était membre du conseil lors de la tenue de ces séances;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les procès-verbaux reflètent ces séances;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-11-305

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de novembre 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-11-306

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de novembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 54
Fin : 20 h 09

1.7 Nomination organigramme municipal des élus

CONSIDÉRANT que le conseil débute son mandat suite à l'élection générale du 3 novembre 2013;

2013-11-307

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables nomme les conseillers attitrés à chacun des départements municipaux, à savoir :

Département	Conseiller porte-parole	Poste
Administration	Jean-Claude Tessier	Maire
Sécurité publique	Yvon Bourassa Réjean Gauthier	Conseiller siège # 3 Conseiller siège # 5
Bibliothèque	Dominique Lavallée	Conseillère siège # 6
Loisirs, parcs et terrains de jeux	Nicolas Hamelin Réjean Gauthier	Conseiller siège # 2 Conseiller siège #

		5
Famille et aînés	Julie Ricard	Conseillère siège # 1
Salles municipales et bâtiments municipaux (LAS & HJ)	Sylvain Robert	Conseiller siège # 4
Transport (voirie – déneigement - signalisation	Yvon Bourassa Sylvain Robert	Conseiller siège # 3 Conseiller siège # 4
Relations avec les comités	Jean-Claude Tessier	Maire
Égout	Sylvain Robert	Conseiller # 4
Aqueduc	Yvon Bourassa	Conseiller siège # 3
Éco-centre / Matières résiduelles	Yvon Bourassa	Conseiller siège # 3
Urbanisme	Yvon Bourassa	Conseiller siège # 3
Environnement	Nicolas Hamelin Réjean Gauthier	Conseiller siège # 2 Conseiller siège # 5
Développement économique	Julie Ricard	Conseillère siège # 1
Développement social et OMH	Dominique Lavallée	Conseillère siège # 6
OMH	Réjean Gauthier	Conseillère siège # 5
Développement culturel	Dominique Lavallée	Conseillère siège # 6
Ressources humaines et Relations de travail	Jean-Claude Tessier Nicolas Hamelin	Maire Conseillère siège # 2

	Dominique Lavallée	Conseillère siège # 6
Finances	Jean-Claude Tessier	Maire

Nomination représentants au sein de divers comités :

Comité des loisirs de Lac-aux-Sables inc. <i>Gauthier et</i> <i>M. Nicolas Hamelin</i>	<i>M. Réjean</i>
Comité bibliothèque <i>Dominique Lavallée</i>	<i>Mme</i>
Comité Art et culture <i>Dominique Lavallée</i>	<i>Mme</i>
Conseil de l'Office Municipal d'habitation <i>Gauthier</i> de Lac-aux-Sables <i>Dominique Lavallée</i>	<i>M. Réjean</i>
Comité territorial de développement social <i>Ricard</i>	<i>Mme Julie</i>
Comité politique familiale MRC de Mékinac <i>Ricard</i>	<i>Mme Julie</i>
Comité consultatif en urbanisme <i>Bourassa</i>	<i>M. Yvon</i>
Comité consultatif en environnement <i>Nicolas Hamelin</i>	<i>M.</i>
<i>Gauthier</i>	<i>M. Réjean</i>
Comité Actifs et en santé <i>Ricard</i>	<i>Mme Julie</i>
Comité «Municipalité Amie des Aînés» <i>Ricard</i>	<i>Mme Julie</i>
MisMek Communautaire <i>Bourassa</i>	<i>M. Yvon</i>
Comité de mise en valeur et de <i>Claude Tessier</i> développement économique local <i>Nicolas Hamelin</i>	<i>M.</i>
Comité jeunesse <i>Gauthier</i>	<i>M. Réjean</i>

Fête Estivale
Valérie Cloutier
ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Mme

1.8 Nomination maire(esse) suppléant(e)

2013-11-308 Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil nomme monsieur Yvon Bourassa à titre de maire suppléant pour l'année 2013-2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.9 Fermeture des bureaux administratifs pendant la période des fêtes

2013-11-309 Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'adopter l'horaire de fermeture du bureau pour la période des Fêtes 2013. Le bureau sera fermé du lundi 23 décembre 2013, au vendredi 3 janvier 2014 inclusivement. L'horaire régulier est repris à compter du lundi 6 janvier 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.10 Inscription formation nouveaux élus avec la FQM

2013-11-310 Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de procéder à l'inscription d'élus municipaux aux formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités :

Rôles et responsabilités des élus module 1 :

Session du 25 janvier 2014 à Saint-Étienne des Grès : M. Jean-Claude Tessier, Mme Julie Ricard

Session du 11 janvier 2014 à Saint-Marc-des-Carières: Mme Dominique Lavallée, M. Nicolas Hamelin et M. Réjean Gauthier ;

Le comportement éthique - Formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Session du 22 mars 2014 à Saint-Marc-des-Carières: M. Jean-Claude Tessier, Mme Dominique Lavallée, M. Nicolas Hamelin, M. Yvon Bourassa, Mme Julie Ricard, M. Sylvain Robert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.11 Embauche brigadière remplaçante

CONSIDÉRANT le processus d'embauche et les recommandations du comité des Ressources humaines;

2013-11-311

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil entérine la nomination de madame Patricia Gauthier à titre de brigadière remplaçante à compter du 12 novembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.12 Mise à pied saisonnière M. Yves Simard

CONSIDÉRANT la planification automnale et hivernale des travaux;

CONSIDÉRANT que la date de fermeture de l'Éco-Centre était le 2 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que s'il advenait le cas où la municipalité à besoin d'effectif supplémentaire pour des travaux spécifiques elle doit rappeler à l'emploi les employés par ordre d'ancienneté et type de poste;

2012-11-312

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité entérine la mise à pied de monsieur Yves Simard en date du 2 novembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.13 Mise à pied saisonnière M. Pierre Brouillette

CONSIDÉRANT la planification automnale et hivernale des travaux;

CONSIDÉRANT le budget salarial de l'année 2013;

CONSIDÉRANT que s'il advenait le cas où la municipalité à besoin d'effectif supplémentaire pour des travaux spécifiques elle doit rappeler à l'emploi les employés par ordre d'ancienneté et type de poste;

2012-11-313

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la municipalité entérine la mise à pied de monsieur Pierre Brouillette en date du 16 novembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.14 Mise à pied saisonnière Mme Lyne Morneau

CONSIDÉRANT la résolution 2013-03-052;

CONSIDÉRANT le budget salarial de l'année 2013;

2013-11-314

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité confirme la mise à pied saisonnière de madame Lyne Morneau en date du 16 novembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.15 Dépôt résultat du registre tenu le 30 octobre 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-aux-Sables, madame Valérie Cloutier certifie aux membres du Conseil ce qui suit :

Suite à la procédure de demande de participation à un référendum visant à ce que le Règlement de lotissement # 2013-516 et le Règlement de zonage # 2013-518, soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, j'affirme :

Que le registre s'est tenu le 30 octobre 2013, de 9h à 19h de façon continue;

Que le nombre de personnes intéressées pour déposer une demande est de 202;

Que le nombre de demandes faites est de 120;

Que les règlements # 2013-516 et # 2013-518 sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Je soussignée, certifie par la présente, le résultat du registre du 30 octobre 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

1.16 Dossier grief

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Pierre Brouillette pour l'étude de son grief par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des articles de la convention collective et ont pris connaissance des documents liés à cette demande;

CONSIDÉRANT l'article 25.02 de la convention collective en vigueur et que l'application de celle-ci a été faite tel qu'écrit;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du conseiller juridique de la municipalité;

2013-11-315

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil confirme que l'article 25.02 de la convention collective a été appliqué tel que libellé et confirme à monsieur Brouillette qu'aucun autre montant n'est rétroactif.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.17 Avis de motion modification au règlement tenue des séances du conseil municipal

2013-11-316 Monsieur Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera, et adoptera s'il y a lieu, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement fixant la tenue des séances du conseil.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois d'octobre 2013

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Nicolas Hamelin et par monsieur Réjean Gauthier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-11-317 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 octobre 2013, au montant de 150 464,55 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 76 810,83 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 octobre 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits– Novembre 2013

2013-11-318 Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Sécurité publique

Description	Montant	Budget
Étagères pour le rangement des habits de combat	2 640 \$	Pièces et accessoires camions et caserne

2. Sécurité publique

Description	Montant	Budget
Procéder au virement du budget PR investissement vers PR fonctionnement	3 500 \$	<i>Aucun impact budgétaire</i>

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Changement de signataires compte bancaire

2013-11-319

Il est proposé par madame Dominique Lavallée appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés, par le maire monsieur Jean-Claude Tessier et par madame Valérie Cloutier, Directrice générale et secrétaire-trésorière ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire ou d'une vacance, par monsieur Réjean Gauthier, membre du conseil. Dans le cas de l'absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, la signature de madame Valérie Cloutier peut être remplacée par madame Madeleine Hébert secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.4 Dossier cour municipale

ATTENDU QUE les démarches de perception effectuées pour le compte du matricule # 8891-54-1075 ;

ATTENDU QUE les arrérages cumulés en date des présentes au montant de 10 032,14 \$

ATTENDU QU'aucune entente de paiement n'a été respectée;

2013-11-320

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la municipalité

autorise l'envoi du dossier portant le matricule # 8891-54-1075 pour perception par la Cour municipale de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption des nouvelles conditions salariales du Service des Premiers Répondants de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la desserte de la municipalité par un service de Premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des changements aux conditions salariales des membres;

2013-11-321

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte les nouvelles conditions salariales selon les mêmes barèmes que le service de sécurité incendie. Les premiers répondants lors des interventions seront rémunérés au même cadre salarial qu'un pompier I. Les nouvelles conditions salariales s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2013.

Madame Dominique Lavallée s'abstient de voter sur la présente résolution, ayant un intérêt sur cette question

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

3.2 Facture entente intermunicipale en incendie

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT le budget adopté dans le cadre de cette entente;

2013-11-322

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que ce conseil

autorise le paiement de la facture au montant de 8 735,24 \$ pour la période s'échelonnant jusqu'au 30 septembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Embauche et formation futurs pompier I

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que le service incendie se doit d'avoir des ressources formées à titre de pompier I et qu'un groupe débutera sous peu;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche effectué et les recommandations du directeur incendie et du chef aux opérations;

2013-11-323

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu:

- **Que** le conseil confirme l'embauche à titre de pompier stagiaire de monsieur Anthony Leduc-Rivard et de monsieur Jonathan Genest,

- **Que** le conseil autorise les inscriptions de messieurs Anthony Leduc-Rivard, Jonathan Genest, Kevin Granbois et David Giguère au prochain groupe de formation Pompier 1. La rémunération s'effectuera selon la politique salariale en vigueur pour le Service de sécurité incendie.

- **Que** la somme nécessaire au paiement des cours de Pompier I soit imputée au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4 Nouveau statut pompiers

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT les critères de formation nécessaires pour les fonctions reliées au service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les rencontres effectuées avec le personnel;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur incendie et du chef aux opérations;

2013-11-324

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte un nouveau statut au personnel volontaire suivant :

Madame Julie Bertrand, aide technique inspections des risques faibles et moyens

Madame Luce Laframboise, premier répondant service de sécurité incendie

Il est de plus résolu de remercier monsieur Gilles Hamelin et monsieur Alexandre Simard pour leurs années d'implication au sein de la brigade des incendies de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Entériner contrat pavage St-Rémi

CONSIDÉRANT la résolution 2013-10-283;

CONSIDÉRANT les résultats de la soumission sur invitation # 2013-10-001 concernant le pavage de la rue St-Rémi :

Entreprise soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Maskimo Construction inc.	67 131,60 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	70 693,65 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	75 360,13 \$
Continental div. de Construction DJL inc	69 361,43 \$

2013-11-325

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal entérine le contrat de pavage de la rue St-Rémi selon le

plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Maskimo Construction inc. pour un montant incluant les taxes de 67 131,60 \$ et autorise le paiement du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Entériner contrat pavage patinoire

CONSIDÉRANT la résolution 2013-10-283;

CONSIDÉRANT les résultats de la demande de soumission sur invitation # 2013-10-02 concernant le pavage de la patinoire :

Entreprise soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Maskimo Construction inc.	18 788,39 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	28 508,77 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	23 912,57 \$
Continental div. de Construction DJL inc	22 583,07 \$

2013-11-326

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal entérine le contrat de pavage de la patinoire selon le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Maskimo Construction inc. pour un montant incluant les taxes de 18 788,39 \$ et autorise le paiement du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Entériner contrat achat bandes de patinoire et grillage

CONSIDÉRANT la résolution 2013-10-283;

CONSIDÉRANT les résultats de la demande de soumission sur invitation # 2013-10-03 concernant la fourniture et l'installation de bandes et de grillage pour la patinoire :

Entreprise soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Permafib	51 365,08 \$
Les Installations Sportives Agora	47 832,10 \$

Équipements récréatifs MB	N'a pas soumissionnée
---------------------------	-----------------------

2013-11-327

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal entérine le contrat de fourniture et d'installation de bandes et de grillage pour la patinoire selon le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Les Installations Sportives Agora pour un montant incluant les taxes de 47 832,10 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Préciser impact fermeture pont chemin Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT la fermeture du pont au-dessus de la rivière Tawachiche sur le chemin Saint-Alphonse par le ministère des Transport du Québec;

CONSIDÉRANT la durée indéterminée de la fermeture de ce pont;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Alphonse est une artère très utilisée par les travailleurs en direction de St-Adelphe, Saint-Séverin et le secteur de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Alphonse est une artère très utilisée par les agriculteurs du secteur en leur évitant d'utiliser la route 153 où la vitesse et la circulation est plus élevée;

CONSIDÉRANT que la fermeture de ce pont au-dessus de la rivière Tawachiche est problématique pour le déneigement du chemin Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Alphonse est une voie de contournement importante de la route 153 en cas d'accident sur la route 153 ou encore en cas lors de fermeture de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que les impacts résultant de cette fermeture sont importants et qu'il y a lieu d'y accorder une priorité budgétaire;

2013-11-328

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité demande au ministère des Transports de remettre en opération le pont P-11200 soit celui enjambant la rivière Tawachiche sur le chemin

Saint-Alphonse pour la saison hivernale 2013-2014 et de mettre une priorité budgétaire pour des rénovations de ce pont au printemps 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 204, Tawachiche-est

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0359, concernant l'implantation d'un bâtiment principal, soumise par monsieur Yvon Bélanger, le 1^{er} octobre 2013, concernant la propriété du 204, chemin Tawachiche Est.

Relativement à l'article 7.8 du règlement de zonage 2013-518. (anciennement article 81 du règlement 90-199), cette demande vise:

- L'abaissement de la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux à 7,86 mètres au lieu de 12 mètres pour le bâtiment principal existant dans la zone 100-Vb.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation. Le comité suggère cependant que la véranda soit modifiée pour redevenir une galerie en retirant les moustiquaires permanentes mais en conservant le garde-corps existant.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire n'est pas présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de permis pour faire des murs fermés à l'ancienne galerie;

CONSIDÉRANT la priorité du conseil de préserver les rives;

CONSIDÉRANT les droits acquis pour la localisation de l'ancienne galerie;

CONSIDÉRANT que l'ancienne galerie est devenue une véranda fermée et que les normes de localisation sont différentes;

CONSIDÉRANT la précision des définitions du règlement # 2013-518;

2013-11-329

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu de refuser la demande de dérogation mineure, # 2012-0359, soumise par monsieur Yvon Bélanger le 1^{er} octobre 2013, concernant la propriété du 204, chemin Tawachiche Est. Il est de plus résolu que le conseil accepte la localisation conditionnellement à ce que la véranda soit modifiée en enlevant les moustiquaires permanentes pour rétablir le caractère galerie couverte mais non fermée de cette espace. Les travaux devront être complétés pour le 1^{er} juillet 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure – 27, rue Tessier

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0360, concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire, soumise par madame Johanne Tessier, le 23 septembre 2013, concernant la propriété du 27, rue Tessier et le lot 64-p (matricule 8490-61-5040).

Relativement aux articles 7.1 et 9.3 du règlement de zonage 2013-518 (articles 46 et 59, zone 31A, du règlement 90-199), cette demande vise:

- L'abaissement de la marge de recul par rapport à la ligne avant à 1,5 m au lieu de 9 mètres pour un bâtiment secondaire dans la zone 77-Va-Ad (am);

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté majoritairement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire n'est pas présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

CONSIDÉRANT que le projet pourrait être modifié de façon à diminuer l'état de dérogation;

CONSIDÉRANT que la demande implique une diminution importante de la norme;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant s'applique pour les chemins publics et les chemins privés;

2013-11-330

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu de reporter la décision dans ce dossier de demande de dérogation mineure, # 2012-0360, pour vérifier d'autres alternatives de localisation du bâtiment avec la propriétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Demande de dérogation mineure – 1 100, Traverse

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0356, concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire, soumise par madame Josée Kern, le 1^{er} octobre 2013, concernant la propriété du 1 100, de la Traverse.

Relativement aux articles 7.1, 8.6 et 9.3 du règlement de zonage 2013-518 (article 46 et 59 du règlement 90-199 pour la zone 25V), cette demande vise:

- l'abaissement de la marge de recul avant dans la zone 35-Va par rapport à la 1^{ère} avenue pour un bâtiment secondaire à 7,22 mètres au lieu de 9 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire n'est pas présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

CONSIDÉRANT qu'un permis a été émis pour l'agrandissement du bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT la faible superficie dérogatoire du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la construction est réalisée tel que le croquis au permis;

2013-11-331

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, # 2012-0356, soumise par madame Josée Kern, le 1^{er} octobre 2013, concernant la propriété du 1 100, route de la Traverse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Nomination au siège # 1 du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir au moins un membre du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme;

2013-11-332

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil nomme monsieur Yvon Bourassa au siège #1 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.5 Nomination de deux membres du Conseil sur le Comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT qu'il y a deux sièges pour les membres du conseil sur le comité consultatif en environnement;

2013-11-333

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil nomme messieurs Réjean Gauthier et Nicolas Hamelin sur le comité consultatif en environnement (CCE).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.6 Report délai installation septique matricule 8490-62-6040

CONSIDÉRANT la résolution 2010-11-370;

CONSIDÉRANT les études de dossiers et les demandes des propriétaires pour un délai pour la réalisation d'une nouvelle installation septique;

2013-11-334

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'accorder aux propriétaires de l'immeuble portant le matricule 8490-62-6040, un délai pour la fin des travaux d'installation septique conditionnellement :

- que soit déposée, par le propriétaire au plus tard le 1^{er} juin 2014, l'étude de caractérisation du site pour l'obtention de la demande de permis;

- à la signature de l'engagement formel du propriétaire à réaliser les travaux au plus tard le 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS, CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Nomination de deux représentants au conseil d'administration de l'OMH

2013-11-335

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables nomme madame Dominique Lavallée et monsieur Réjean Gauthier, représentants du conseil municipal au Conseil d'administration de l'Officie municipal d'habitation (OMH).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Demande relevé électronique compte bancaire de la bibliothèque Rita-Brouillette

2013-11-336

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise madame Lucie Charest, responsable de la Bibliothèque Rita-Brouillette à signer les documents nécessaires auprès de la caisse Desjardins pour obtenir les relevés électronique du compte bancaire de la Bibliothèque Rita-Brouillette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Nez rouge

2013-11-337

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité accorde une aide financière à Opération Nez Rouge pour la campagne 2013 au montant de 100 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 O.P.P. Sablon d'Or

2013-11-338

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité accorde une aide financière à l'Organisme de Participation des Parents (O.P.P.) de l'école le Sablon d'Or au montant de 500 \$ pour les activités de l'année scolaire 2013-2014.

Madame Julie Ricard s'abstient de voter sur la présente résolution, ayant un intérêt sur cette question

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

7.2 Information pour la présentation du discours du maire

2013-11-339 Monsieur le maire avise les membres du conseil et la population de la tenue d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 18 novembre 2013 à 19h30 à la salle municipale Lac-aux-Sables pour la présentation du discours du maire. Bienvenue à tous.

7.3 Avis de motion

2013-11-340 Monsieur Yvon Bourassa, au nom des membres du conseil actuel, donne une motion de félicitations et de remerciement aux membres du conseil municipal sortant pour ses réalisations et l'accomplissement de plusieurs dossiers municipaux importants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.4 Varia

Aucun point

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 59

Fin : 21 h 06

7.6 Levée de l'assemblée

2013-11 -341 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Julie Ricard appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 21 h 07.

U. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2013

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Discours du maire
- 1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

2. Trésorerie

aucun point

3. Sécurité publique

aucun point

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

aucun point

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

aucun point

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

aucun point

7. Autres sujets

- 7.1 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 18^e jour du mois de novembre deux mille treize (18 novembre 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jean-Claude Tessier, maire
Julie Ricard, conseillère
Nicolas Hamelin, conseiller
Yvon Bourassa, conseillère

Réjean Gauthier, conseiller
Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sylvain Robert, conseiller est absent

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2013-11-342

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 18 novembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Discours du maire

2013-11-

Le maire, monsieur Jean-Claude Tessier, procède à la lecture du discours du maire conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal.

Ce discours sera distribué à chaque contribuable de la municipalité et disponible sur le site internet de la municipalité (www.lac-aux-sables.qc.ca).

1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 09

Fin : 20 h28

2. TRÉSORERIE

Aucun point

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Période de questions – Parole à l’assemblée

Aucune question

7.3 Levée de l’assemblée

2013- -

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la séance soit levée à 20 h29.

V. Jean-Claude Tessier

Mme Valérie Cloutier, OMA

Maire

Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts des nouveaux élus
- 1.7 Adoption du règlement # 2013-520 fixant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal
- 1.8 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2014
- 1.9 Avis séance extraordinaire adoption prévisions budgétaires 2014
- 1.10 Dépôt du registre des « dons reçus » par les membres du conseil pour l'année 2013
- 1.11 Achat de carburant en vrac et d'huile à chauffage – UMQ

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de novembre 2013
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Dépôt de la liste des comptes à recevoir – Taxes municipales

3. Sécurité publique

- 3.1 Demande d'aide financière à l'agence de SSS Mauricie-Centre-du-Québec : premiers répondants
- 3.2 Modification de la résolution #2013-11-323

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Demande annuelle de permis d'intervention au Ministère des Transports
- 4.2 Contrat entretien chargeuse-rétrocaveuse

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 189 rue Cloutier
- 5.2 Demande de dérogation mineure – 27, rue Tessier
- 5.3 Dépôt du rapport de l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
- 5.4 Renouvellement des membres aux sièges #2 et #4 du Comité consultatif d'urbanisme

6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Fête de Noël : Comité des loisirs de Lac-aux-Sables
- 6.2 Demande AccèsD pour relevé compte bancaire de la Bibliothèque Rita-Brouillette
- 6.3 Demande à Via Rail de souligner le 100e anniversaire du premier train de passagers à Hervey-Jonction vers Amos en Abitibi
- 6.4 Adoption des prévisions budgétaires 2013 de l'OMH
- 6.5 Acceptation don de toiles de Mme Marie-Andrée Gauthier

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 *Maison des familles de Mékinac*
 - 7.1.2 *Comité de solidarité Trois-Rivières*
 - 7.1.3 *Fondation du CSSS de l'Énergie*
 - 7.2 Avis de motion félicitation nominés Gala reconnaissance Chambre de commerces de Mékinac
 - 7.3 Nomination entrepreneurship Amélie Gauthier Dusablon
 - 7.4 Varia
 - 7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
 - 7.5 Levée de l'assemblée
-

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 2^e jour du mois de décembre deux mille treize (2 décembre 2013), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jean-Claude Tessier, maire

Julie Ricard, conseillère
Nicolas Hamelin, conseiller
Yvon Bourassa, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sylvain Robert, conseiller est absent

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le maire adresse un mot de bienvenue à l'assistance.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2013-12-342

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 2 décembre 2013 tel que présenté en laissant le pont Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 18 novembre ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2013-12-343 **EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2013-12-344 **EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de décembre 2013, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de novembre 2013 et devant être présentée au conseil;

2013-12-345 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de décembre 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 39

Fin : 19 h 53

1.6 Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts des nouveaux élus

2013-12-346

Les membres suivants du conseil municipal soient Messieurs Jean-Claude Tessier, Yvon Bourassa, Réjean Gauthier et mesdames Julie Ricard et Dominique Lavallée ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires pour l'année 2013.

1.7 Adoption du règlement # 2013-520 fixant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal

CONSIDÉRANT que les articles 148 et suivants du Code municipal autorisent le conseil municipal à fixer le jour qui lui convient pour la tenue de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT que le règlement municipal portant le numéro 2009-488 adopté le 1^{er} octobre janvier 2009 ne répond plus aux besoins administratifs;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 novembre 2013;

2013-12-347

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers (6) d'adopter le règlement 2013-520 et que :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

À partir du 1er janvier 2014 et jusqu'à ce que le présent règlement soit abrogé, les séances auront lieu le premier mardi de chaque mois. Advenant que ce soit une journée fériée, la séance sera remise au mardi suivant.

Dans le cas d'une année d'élection, la séance ordinaire sera le deuxième mardi suivant le jour du scrutin afin de répondre au délai de demande d'un nouveau dépouillement de quatre (4) jours, prévu à l'article 264 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Dans le cas de la séance de janvier, cette dernière se tiendra le deuxième mardi du mois lorsque le premier mardi sera avant le 6 janvier.

ARTICLE 2

Le présent règlement annule et abroge le règlement municipal numéro 2009-488, ainsi que tout autre règlement ou résolution antérieur qui serait incompatible avec le présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Calendrier des séances du conseil 2014

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit fixer par résolution les dates des séances ordinaires du conseil;

CONSIDÉRANT le règlement # 2013-520 fixant les dates

2013-12-348

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu de fixer les séances ordinaires pour 2014 aux dates suivantes :

- | | |
|---------------------|-------------------------------|
| - Mardi 7 janvier | - Mardi 4 février |
| - Mardi 4 mars | - Mardi 1 ^{er} avril |
| - Mardi 6 mai | - Mardi 3 juin |
| - Mardi 8 juillet | - Mardi 5 août |
| - Mardi 2 septembre | - Mardi 7 octobre |

- Mardi 4 novembre

- Mardi 2 décembre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Avis séance extraordinaire adoption prévisions budgétaires 2014

2013-12-349

Le maire, monsieur Jean-Claude Tessier, donne avis qu'une séance extraordinaire du conseil aura lieu le 7 janvier 2014, après la séance ordinaire qui elle débutera à 19h30 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2014. Il souhaite la bienvenue à tous.

1.10 Dépôt du registre des « dons reçus » par les membres du conseil pour l'année 2013

2013-12-350

Tous les membres du conseil déclarent n'avoir reçus aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus durant l'année 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres du conseil municipal.

1.11 Achat de carburant en vrac et d'huile à chauffage – UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yvon Bourassa, et appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéti au long;

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2014 au le 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU' un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

2013-12-351

- QUE** la Municipalité Lac-aux-Sables confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;
- QUE** la Municipalité Lac-aux-Sables s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;
- QUE** la Municipalité Lac-aux-Sables s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- QUE** la Municipalité Lac-aux-Sables s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :
- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
 - pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150.00 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de novembre 2013

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Julie Ricard et par monsieur Jean-Claude Tessier;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2013-12-352

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 novembre 2013, au montant de 39 317,73 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 49 485,53 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 novembre 2013.

*Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière*

2.2 Engagement de crédits – Décembre 2013

2013-12-353

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Administration

Description	Montant	Budget
Honoraire professionnel dossier grief	3 000 \$	Services professionnels et juridiques

2. Transport - Signalisation

Description	Montant	Budget
Divers accessoires de signalisation routière	1 930 \$	Signalisation routière

3. Transport - Équipements de sécurité

Description	Montant	Budget
Équipement de sécurité	2 800 \$	Équipements de sécurité

4. Hygiène du milieu - Aqueduc

Description	Montant	Budget
Pièces et accessoires Aqueduc	3 959 \$	<i>Aqueduc fonctionnement</i>

5. Hygiène du milieu - Égout

Description	Montant	Budget
Pièces et accessoires Égout	2 691 \$	<i>Égout fonctionnement</i>

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la directrice générale & secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2013-12-354

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables :

- approuve l'état déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière présentant 278 contribuables pour un total dû incluant les intérêts et pénalités au 30 novembre 2013 de 108 551,03 \$;
- et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit pour tous les comptes dépassant 100 \$ leur indiquant qu'ils ont jusqu'à la fin de décembre 2013 pour acquitter toutes sommes dues;
- à défaut d'entente les dossiers pourront être transmis à la Cour municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Demande d'aide financière à l'agence de SSS Mauricie-Centre-du-Québec : premiers répondants

Madame Dominique Lavallée s'abstient de voter sur la présente résolution, ayant un intérêt sur cette question à titre de membre du service des premiers répondants.

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée par le service des Premiers répondants à la Régie régionale de Santé et des Services Sociaux pour l'achat d'équipements complémentaires;

2013-12-355

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil appuie la demande de subvention déposée par le service des Premiers répondants à la Régie régionale de Santé et des Services Sociaux pour l'achat d'équipements complémentaires pour les interventions de ce service.

ADOPTÉE à la majorité, Madame Dominique Lavallée s'abstient

3.2 Modification résolution # 2013-11-323

CONSIDÉRANT la résolution # 2013-11-323;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu de retirer le nom de monsieur Jonathan Genest à titre de pompier stagiaire.

2013-12-356

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande annuelle de permis d'intervention au Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la municipalité aura à effectuer des travaux ou à faire effectuer différents travaux (excavation, entrées, réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes à la charge du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer ces travaux;

2013-12-357

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$), puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 Contrat entretien chargeuse-rétrocaveuse

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu de reporter ce point à une séance ultérieure.

2013-12-358

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 189 rue Cloutier

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2013-0395, concernant l'implantation d'un bâtiment principal et d'un bâtiment secondaire, soumise par monsieur Marc Bérubé, le 1^{er} novembre 2013, concernant la propriété du 189, rue Cloutier.

Relativement aux articles 7.1 et 9.3 du règlement de zonage #2013-518, cette demande vise:

- L'abaissement de la marge de recul avant à 7,32 m au lieu de 9 mètres et l'abaissement de la marge de recul latérale à 2,5 m au lieu de 3 m dans la zone 38- Vb pour le bâtiment principal existant.

- L'abaissement de la marge de recul latérale à 0,88 m au lieu de 1,5 mètres pour un bâtiment secondaire existant.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire est présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

CONSIDÉRANT les permis au dossier;

CONSIDÉRANT la modification du chemin;

CONSIDÉRANT les dates imprécises des constructions;

CONSIDÉRANT que les dérogations dans ce dossier peuvent être qualifiées de mineures;

CONSIDÉRANT l'article 2.7 du règlement de zonage # 2013-518 sur la précision des instruments de mesures;

2013-12-359

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, # 2012-0395, soumise par monsieur Marc Bérubé le 1^{er} novembre 2013, concernant la propriété du 189, rue Cloutier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure – 27, rue Tessier

Les membres du conseil prennent connaissance à nouveau de la demande de dérogation mineure, # 2013-0360, concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire, soumise par madame Johanne Tessier, le 23 septembre 2013, concernant la propriété du 27, rue Tessier et le lot 64-p (matricule 8490-61-5040).

Relativement aux articles 7.1 et 9.3 du règlement de zonage #2013-518 (articles 46 et 59, zone 31A, du règlement 90-199), cette demande vise:

- L'abaissement de la marge de recul par rapport à la ligne avant à 1,5 m au lieu de 9 mètres pour un bâtiment secondaire dans la zone 77-Va-Ad (am);

Après avoir pris connaissance du nouvel avis du 25 novembre 2013 adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire n'est pas présent dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

CONSIDÉRANT la nouvelle recommandation du CCU suite à une visite faite sur place par les membres du comité;

CONSIDÉRANT que trois bâtiments seront démolis (de 8pi par 12pi, 12pi par 12pi et environ 4pi par 8pi) pour ne faire place qu'à un seul;

CONSIDÉRANT que les voies d'accès sont des servitudes de passage;

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment n'est pas un empêchement potentiel à la desserte en protection incendie;

2013-12-360

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, # 2012-0360, soumise par madame Johanne Tessier le 23 septembre 2013, concernant la propriété du 27,

rue Tessier et le lot 64-p, rang II Price, paroisse de St-Rémi (matricule 8490-61-5040). Le permis de construction du nouveau bâtiment secondaire ne pourra être émis qu'après la démolition des autres bâtiments secondaires mentionnés dans le préambule.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.3 Dépôt du rapport de l'inspectrice adjointe

2013-12-361

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'accepter le dépôt du rapport daté de novembre 2013 de madame Lyne Morneau, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.4 Renouvellement des membres aux sièges #2 et #4 du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que les mandats de messieurs Normand Lapointe et Richard Lavallée en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme aux sièges #2 et #4 se terminent le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'ils ont manifesté leur intérêt à continuer à siéger sur le CCU;

2013-12-362

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu de mandater monsieur Normand Lapointe au siège # 2 et monsieur Richard Lavallée au siège # 4 du comité consultatif d'urbanisme pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. LOISIRS, CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Fête de Noël : Comité des loisirs de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande du comité des Loisirs de Lac-aux-Sables pour l'organisation d'une activité de Noël pour les enfants;

2013-12-363

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'autoriser l'utilisation gratuite de la salle municipale de Lac-aux-Sables pour la tenue d'une fête de Noël pour les enfants, organisée par le Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables, le 22 décembre 2013, à compter de 13h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2 Demande AccèsD pour le relevé du compte bancaire de la bibliothèque Rita-Brouillette

CONSIDÉRANT la résolution # 2013-11-336;

2013-12-364

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise madame Lucie Charest, responsable de la Bibliothèque Rita-Brouillette à signer les documents nécessaires auprès de la caisse Desjardins pour obtenir l'inscription du compte au service d'AccèsD pour fin de consultation et de dépôt.

6.3 Demande à Via Rail de souligner le 100^e anniversaire du premier train passagers à Hervey-Jonction vers Amos en Abitibi

CONSIDÉRANT que la gare Hervey-Jonction soulignera le 27 avril 2014, le centième anniversaire du passage du premier train de passagers reliant Hervey-Jonction à Amos en Abitibi;

CONSIDÉRANT que c'est un événement historique important;

CONSIDÉRANT que le journal Le Soleil soulignait dans sa parution du 11 mai 1914 l'importance du mouvement d'émigration vers l'Abitibi engendré par cette jonction;

EN CONSÉQUENCE la municipalité de Lac-aux-Sables demande à Via Rail de se joindre à la municipalité de Lac-aux-Sables pour commémorer cet événement historique pour les gens de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue.

2013-12-365

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.4 Adoption des prévisions budgétaires 2014 de l'OMH

2013-12-366

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean et résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation (OMH), présentant une contribution municipale de 4 145 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Acceptation don de toiles de Mme Marie-Andrée Gauthier

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée entre M. Fernand Blain et la responsable de la bibliothèque municipale madame Lucie Charest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité entérine cette entente et s'engage à respecter les clauses inscrites relatives au don de dix toiles réalisées par l'artiste Madame Marie-Andrée Gauthier.

2013-12-367

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Maison des familles de Mékinac

2013-12-368

Il est proposé par madame Dominique Lavallée appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la municipalité accorde une aide financière à la Maison des familles de Mékinac pour la campagne Boîte à cadeau 2013 au montant de 150 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Comité de solidarité Trois-Rivières

2013-12-369

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la municipalité accorde une aide financière de 50 \$ au Comité de solidarité Trois-Rivières relativement au séjour de solidarité internationale de madame Sindy Beaupré à Florida Uruguay.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.3 Fondation du CSSS de l'énergie

2013-12-370

Il est proposé par madame Dominique Lavallée appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité accorde une aide financière à la Fondation du CSSS de l'Énergie pour la campagne 2013 au montant de 150 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Avis de motion félicitation nominés Gala reconnaissance Chambre de commerces de Mékinac

2013-12-371

Monsieur le maire, ainsi que les membres du conseil municipal, font un avis de motion de félicitations aux nominés du Gala reconnaissance de la Chambre de commerces de Mékinac :

Camp de vacances Lac-en Coeur qui s'est mérité un prix lors du Gala Reconnaissance Desjardins 2013 de la chambre de commerce de Mékinac. L'organisme s'est vu honoré dans la catégorie Service à la communauté, volet Citoyen en reconnaissance du travail remarquable de l'équipe en place.

HSL usinage numérique fut nominée dans la catégorie Entreprise manufacturière.

Camping Lac-aux-Sables qui s'est vu remettre la distinction Mérite municipal décerné à une entreprise s'étant illustrée dans sa municipalité par son développement et sa longévité.

7.3 Nomination entrepreneurship Amélie Gauthier Dusablon

2013-12-372

Dans le cadre de la journée nationale de la culture entrepreneuriale et en collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi de Mékinac, chacune des municipalités de la région désigne une personne entreprenante qui a su faire preuve des valeurs entrepreneuriales au cours des dernières années. Pour l'année 2013, le conseil municipal de Lac-aux-Sables désigne pour son sens de la créativité, de l'autonomie, des responsabilités et de solidarité madame Amélie Gauthier Dusablon qui a su transformer sa vision entrepreneuriale et créer sa propre entreprise sur le territoire sablois. Son entreprise Ôze publicité souligne cette année ses 10 ans en affaires. Félicitation.

7.4 Varia

Aucun point au varia

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 30

Fin : 20 h 55

7.6 Levée de l'assemblée

2013-12-373

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Julie Ricard appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 56.

W. Jean-Claude Tessier
Maire

Mme Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière
